

SFCR

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2020

Conseil d'administration du 25 mars 2021



Sommaire

SYNTHESE	3
TITRE A – ACTIVITE ET RESULTATS	6
A.1 – ACTIVITE	6
A.1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE.....	6
A.1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020.....	9
A.2 – RESULTAT DE SOUSCRIPTION	11
A.3 – RESULTAT DES INVESTISSEMENTS	12
A.4 – RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES	13
A.5 – AUTRES INFORMATIONS	13
TITRE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE	14
B.1 – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE	14
B.1.1 ORGANISATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE	14
B.1.2 ORGANISATION OPERATIONNELLE ET COMITOLOGIE	16
B.1.3 POLITIQUE DE REMUNERATION	18
B.2 – EXIGENCES DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE	19
B.2.1 APPRECIATION DES COMPETENCES	19
B.2.2 APPRECIATION DE L'HONORABILITE.....	20
B.3 – SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	21
B.3.1 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES	21
B.3.2 EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE	22
B.4 – SYSTEME DE CONTROLE INTERNE	23
B.4.1 DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE.....	23
B.4.2 DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE	24
B.5 – FONCTION AUDIT INTERNE	24
B.6 – FONCTION ACTUARIELLE	25
B.7 – SOUS-TRAITANCE	25
B.8 – AUTRES INFORMATIONS	26
TITRE C – PROFIL DE RISQUE	27
C.1 – RISQUE DE SOUSCRIPTION	27
C.1.1 FACTEURS D'EXPOSITION	27
C.1.2 ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION	28
C.2 – RISQUE DE MARCHE	29
C.2.1 RISQUE DE TAUX D'INTERET	30
C.2.2 RISQUE ACTIONS	31
C.2.3 RISQUE IMMOBILIER	31
C.2.4 RISQUE DE SPREAD	32
C.2.5 RISQUE DE CONCENTRATION	32
C.2.6 RISQUE DE CHANGE	33
C.3 – RISQUE DE CONTREPARTIE	33
C.3.1 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DE LA REASSURANCE	33
C.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DES LIQUIDITES	34
C.3.3 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DES SOCIETAIRES ET DEBITEURS DIVERS	34
C.4 – RISQUE DE LIQUIDITE	34
C.4.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE.....	34

C.4.2 PRINCIPALES TECHNIQUES DE GESTION ET REDUCTION DU RISQUE	35
C.4.3 BENEFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES	35
C.5 – RISQUE OPERATIONNEL	35
C.6 – AUTRES RISQUES IMPORTANTS	36
C.7 – AUTRES INFORMATIONS	36
TITRE D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE	37
D.1 – ACTIFS	37
D.1.1 ACTIFS INCORPORELS	37
D.1.2 BIENS IMMOBILIERS.....	37
D.1.3 AUTRES PLACEMENTS DONT TRESORERIE	37
D.1.4 ENGAGEMENTS DES REASSUREURS OU PROVISIONS CEDEES.....	38
D.2 – PROVISIONS TECHNIQUES.....	39
D.2.1 PROVISIONS TECHNIQUES EN BEST ESTIMATE	39
D.2.2 PROVISIONS POUR SINISTRES	40
D.2.3 PROVISIONS POUR PRIMES	40
D.2.4 MARGE DE RISQUE.....	40
D.3 – AUTRES PASSIFS	41
D.3.1 PROVISIONS AUTRES QUE LES PROVISIONS TECHNIQUES.....	41
D.3.2 AUTRES DETTES	41
D.3.3 IMPOTS DIFFERES	41
D.3.4 DETTES SUBORDONNEES	42
D.4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES.....	42
D.5 – AUTRES INFORMATIONS	42
TITRE E – GESTION DU CAPITAL	43
E.1 – FONDS PROPRES.....	43
E.2 – SCR ET MCR	44
E.2.1 SCR.....	44
E.2.2 CALCUL DU MCR.....	44
E.3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE	45
E.4 – DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE.....	45
E.5 – NON RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS	45
E.6 – AUTRES INFORMATIONS	45
ANNEXES	46

SYNTHESE

En application des dispositions de l'article L. 355-5 du Code des assurances, la Direction générale de SMACL Assurances a établi un Rapport sur la Solvabilité et la Situation Financière (SFCR) au titre de l'exercice clos le 31/12/2020. Ce document est transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), après avoir été approuvé par le Conseil d'administration en date du 25 mars 2021. Il fera également l'objet d'une publication, ainsi que le prévoient les mêmes dispositions du Code des assurances.

1. Activité

SMACL Assurances maintient en 2020 sa position de leader sur le marché des collectivités territoriales, et ce, nonobstant une concurrence toujours très vive.

L'exercice 2020 a été marqué par :

- La crise sanitaire consécutive à l'épidémie de COVID 19 qui sévit en France depuis janvier 2020, et qui a induit plusieurs périodes de confinement au cours de l'exercice. Cette situation a fortement impacté l'activité de SMACL Assurances,
 - tant d'un point de vue opérationnel, par la nécessité d'adopter de nouvelles organisations du travail (comme notamment la généralisation du télétravail),
 - que d'un point de vue économique, avec une baisse avérée des fréquences sinistres notamment lors des périodes de confinement, mais également l'exposition à des risques nouveaux (pertes d'exploitation), et la nécessité de faire face à de nouvelles charges (équipements informatiques mobiles, participation à la dotation du fonds de solidarité de la profession, dotation de provisions pour créances douteuses compte-tenu des difficultés économiques rencontrées par certains sociétaires) ;
- Un chiffre d'affaires égal à 427,6 M€, en croissance de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent, avec une plus large diversification du portefeuille, les personnes morales de droit public ne représentant plus que 69 % du chiffre d'affaires contre 85 % il y a encore 5 ans ;
- Un résultat financier égal à 6,8 M €, en diminution, par rapport à l'exercice précédent du fait de la poursuite d'une baisse significative des taux sur les marchés financiers en 2020 ;
- Une campagne d'appels d'offres d'une ampleur moindre que celle de 2019, tant pour SMACL Assurances que sur le marché global (concurrence comprise) ;
- la poursuite d'une politique des ressources humaines priorisant le maintien de conditions de travail favorisant le développement professionnel et personnel des salariés, et un fort investissement, y compris en période de crise sanitaire,

en matière de formation pour pérenniser un niveau de compétences élevé au sein de SMACL Assurances ;

- la poursuite d'une forte démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise articulée autour des trois certifications obtenues en 2012 et renouvelées chaque année, ainsi que de la labellisation diversité obtenue en 2015.

2. Gouvernance

SMACL Assurances est une société d'assurance mutuelle dont la gouvernance démocratique repose sur les représentants des sociétaires, les mandataires mutualistes. La première instance de gouvernance est donc l'Assemblée générale des mandataires qui élit un Conseil d'administration.

Le Président du Conseil d'administration, le Directeur général et la Directrice générale déléguée ont été désignés comme dirigeants effectifs de SMACL Assurances. Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'Autorité de Contrôle Prudenciel et de Résolution.

Le dernier renouvellement des instances de l'entreprise a eu lieu au cours du premier semestre 2018 : renouvellement de l'Assemblée générale des mandataires et de son Conseil d'administration (avec l'élection de 120 mandataires et de 22 administrateurs) et du Président du Conseil d'administration. Par leur engagement de terrain, les mandataires contribuent à renforcer la relation privilégiée de SMACL Assurances avec son sociétariat. Ils garantissent également, par leur connaissance des territoires, la poursuite d'un projet mutualiste solidaire, porteur d'avenir et en lien avec les services publics et privés des territoires.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, SMACL Assurances est affiliée à l'UMG « Groupe VYV ». Le groupe VYV est une UMG (Union Mutualiste de Groupe telle que définie par l'article L111-4-2 du code de la mutualité) créée en septembre 2017 et regroupant un ensemble de Mutuelles Santé dont notamment la MGEN, Harmonie Mutuelle, MNT et MGEFI, protégeant au global plus de 10 millions d'adhérents. C'est une union prudentielle au sens de Solvabilité II, qui coordonne la gestion des risques financiers et prudentiels du groupe et les liens de solidarité financière qui unissent les affiliés.

À travers son adhésion au groupe, SMACL Assurances intègre la gouvernance de l'UMG « Groupe VYV » et ses instances démocratiques. Les représentants des sociétaires SMACL Assurances rejoignent ainsi la dynamique initiée par les représentants des adhérents des autres entités du groupe. Chacune et chacun apportent au projet collectif, et les cultures de mutuelle d'assurances et de mutuelle santé s'allient au service de l'ambition collective.

L'intégration de SMACL Assurances au sein de ce groupe assure à SMACL Assurances une sécurité financière accrue.

3. Profil de risque

La gouvernance des risques de SMACL Assurances est assise sur un système intégré et décentralisé de gestion des risques et un dispositif de contrôle interne, tous deux encadrés par un socle de politiques écrites revues annuellement. L'ensemble de ces outils a fait l'objet de présentation et de validation en Conseil d'administration.

Au titre de l'exercice 2020, SMACL Assurances a établi un rapport ORSA validé par le Conseil d'administration en date du 16 décembre 2020, puis transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

4. Valorisation à des fins de solvabilité et gestion du capital

La gestion du portefeuille d'actifs de SMACL Assurances a pour lignes directrices la prudence et la sécurité financière. Les provisions techniques brutes constituent la principale composante du passif de SMACL Assurances.

Au 31/12/2020, le ratio de couverture du SCR s'établit à 128%, contre 131% au titre de l'exercice précédent. Cette évolution résulte de la combinaison de plusieurs facteurs qui sont détaillés dans la suite de ce rapport.

TITRE A – ACTIVITE ET RESULTATS

A.1 – ACTIVITE

SMACL Assurances

Société d'assurances mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances
Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le n°301 309 605
Sise 141 avenue Salvador Allende – CS 20 000 – 79 031 Niort Cedex
Membre affilié de l'UMG « Groupe VYV » depuis le 1^{er} janvier 2019.
Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'entreprise : ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)
Commissaires aux comptes : Cabinets Mazars, 61 rue Henri Regnault 92 400 Courbevoie, et Groupe Y, 53 rue du marais 79 024 Niort.

Groupe VYV

Union Mutualiste de Groupe (UMG) relevant du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le n°532 661 832
Sise Tour Montparnasse - 33 avenue du Maine – BP 25 - 75 755 Paris cedex 15.
Autorité de contrôle chargée du contrôle financier de l'entreprise : ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution)

A.1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

SMACL Assurances (Société Mutuelle d'Assurances des Collectivités Locales) est une société d'assurance mutuelle à cotisations fixes créée en 1974 sous l'impulsion d'élus locaux et de cadres territoriaux, afin d'apporter une réponse mutualiste aux besoins d'assurance des communes, de leurs agents et plus largement des personnes morales de droit public opérant sur le territoire français. Elle a par la suite étendu le champ de ses activités et les cibles auxquelles elle s'adresse.

Plus de 45 ans après sa création, SMACL Assurances est leader sur le marché de l'assurance des collectivités et reconnue comme l'assureur dédié à la famille territoriale. Elle apporte une protection mutualiste aux :

- personnes morales de droit public (collectivités territoriales, établissements publics régionaux, départementaux, communaux, intercommunaux et structures publiques ou para publiques diverses : hôpitaux, habitat social, entreprises publiques gestionnaires d'un service public ou d'un service d'intérêt général, satellites des collectivités, sociétés d'économie mixte, entreprises publiques locales) en leur proposant des garanties IARD et risques statutaires ;
- associations et entreprises de l'économie sociale et solidaire, pour leurs assurances IARD ;
- sociétés commerciales, pour l'assurance de leurs risques IARD ;
- personnes physiques, (élus et anciens élus des assemblées régionales, départementales et communales, personnels des collectivités territoriales et autres personnes morales de droit public, salariés des entreprises de l'économie sociale et solidaire, etc.) pour leurs risques IARD.

N°	Lignes d'activité de SMACL Assurances
1	Assurance des frais médicaux
2	Assurance de protection du revenu
3	Assurance d'indemnisation des travailleurs
4	Assurance de RC Automobile
5	Autre assurance des véhicules à moteur
6	Assurance maritime, aérienne et transport
7	Assurance incendie et autres dommages aux biens
8	Assurance de RC Générale
10	Assurance de protection juridique
11	Assurance assistance
34	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé

En permanence à l'écoute des attentes du sociétariat, relayées tant par les mandataires mutualistes représentant les sociétaires, les inspecteurs salariés (en lien étroit avec les collectivités publiques) que les équipes opérationnelles, SMACL Assurances a, au fil des ans, mis en œuvre une organisation, des produits et des services d'assurance qui répondent aux besoins, aux spécificités de fonctionnement, aux contraintes et à la culture des acteurs des territoires. Ainsi, à titre illustratif, SMACL Assurances a, depuis la transposition en 1998 de la directive européenne de 1992 imposant aux collectivités le recours aux procédures des marchés publics pour la souscription de leurs risques d'assurance, su s'organiser pour répondre aux appels d'offres publics, et connu de ce fait un développement significatif. Depuis 2000, son chiffre d'affaires a été multiplié par sept. Dans le même temps, les effectifs ont été multipliés par trois : ils sont passés de 250 salariés fin 1999 à 820 salariés fin 2020. S'ajoutent à ces effectifs 50 contrats en alternance.

La gouvernance de SMACL Assurances est organisée de telle sorte que la communauté des sociétaires représentant la famille territoriale et la famille associative soient placées au cœur de la vie, du savoir-faire et des perspectives de l'entreprise. L'Assemblée générale est composée de représentants de sociétaires élus pour une durée de six ans parmi les sociétaires. L'Assemblée générale statue chaque année sur les comptes annuels et la gestion de la société, et valide, sur proposition du Conseil d'administration, ses orientations stratégiques.

Le Conseil d'administration est présidé par Monsieur Jean-Luc de Boissieu.

Entreprise de l'Économie Sociale, SMACL Assurances inscrit son développement dans une logique économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Elle a mis en œuvre dans ce contexte une démarche globale de responsabilité sociétale, qui s'articule notamment autour de trois certifications (qualité de gestion, santé sécurité au travail et environnement) obtenues dès 2012 et d'une labellisation diversité depuis 2015. Ces certifications attestent de manière formelle l'implication de SMACL Assurances dans une démarche d'amélioration continue. Cette triple certification ainsi que la labellisation diversité sont la résultante d'une démarche assise sur un dispositif participatif. Elles confirment tant la réactivité et l'implication des équipes de SMACL Assurances face à de nouveaux enjeux, que la fiabilité et la qualité des actions conduites dans l'exercice du métier.

Afin de reconnaître au plus haut niveau de sa gouvernance l'importance de la démarche éthique, un Comité « Responsabilité Sociétale d'Entreprise et Vie Mutualiste » composé de membres du Conseil d'administration, de mandataires mutualistes et présidé par Monsieur Jean Auroux a été mis en place dès 2014. Ce comité a pour principales missions d'apprécier le niveau de responsabilité sociétale de l'entreprise, de s'assurer que son développement s'inscrit dans une démarche RSE et de veiller à la conformité de ses activités avec les valeurs mutualistes et éthiques de l'économie sociale et solidaire.

Une Déclaration de Performance Extra-Financière (ex rapport Responsabilité Sociétale d'Entreprise) est établie annuellement par SMACL Assurances : au titre de l'exercice 2020 cette déclaration est intégrée dans celle produite par l'UMG VYV. Elle reprend les points saillants du dispositif, les résultats et les indicateurs de la démarche RSE mise en œuvre.

SMACL Assurances est affiliée à l'UMG « Groupe VYV » depuis le 1^{er} janvier 2019. Le groupe VYV est une UMG (Union Mutualiste de Groupe telle que définie par l'article L111-4-2 du code de la mutualité) créée en septembre 2017 et regroupant un ensemble de Mutuelles Santé. C'est une union prudentielle au sens de Solvabilité II, qui coordonne la gestion des risques financiers et prudentiels et les liens de solidarité financière qui unissent les affiliés. L'intégration de SMACL Assurances au sein de ce groupe garantit à SMACL Assurances (comme à l'ensemble des affiliés) une sécurité financière accrue.

Cette entrée au sein du groupe VYV s'est inscrite dans le cadre du renforcement du partenariat engagé depuis 2015 avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) sous la forme d'une union de groupe mutualiste (UGM, structure de partenariat non prudentielle, plus souple que l'UMG), constituant, au sein du groupe VYV, un pôle assurantiel au service des collectivités pesant plus d'un milliard d'euros.

SMACL Assurances est le seul assureur IARD affilié au groupe VYV et est reconnu dans ce domaine comme assureur de référence au sein du groupe pour le secteur des collectivités publiques, ainsi que plus largement pour les personnes morales. Les développements potentiels à venir avec des membres du groupe seront quantifiés et intégrés au pluriannuel au fur et à mesure de l'avancée des échanges avec les différents affiliés dans le cadre des orientations globales du groupe.

L'affiliation à l'UMG « Groupe VYV » ne remet pas en cause les partenariats (notamment de distribution) conclus antérieurement, et notamment ceux entérinés avec le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) et avec les Caisses Régionales du Crédit Agricole.

A.1.2 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

Chiffres clés

Le chiffre d'affaires 2020 s'établit, tous marchés et toutes branches confondus, à 427,6 M€, en croissance de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent.

La diversification des activités se poursuit avec un accroissement de la part des marchés des particuliers, des associations et des entreprises, qui représente désormais plus de 30 % du chiffre d'affaires global.

Le résultat de l'exercice 2020 s'établit à 0,7 M€, après :

- une dotation pour faire face au risque de cotisations impayées accru du fait des difficultés rencontrées par des personnes morales de droit privé sociétaires dans le contexte de la crise sanitaire COVID-19,
- un abondement au fonds de solidarité mis en place au printemps 2020 par les pouvoirs publics pour venir en aide aux TPE et indépendants des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus COVID-19,
- une reprise de la provision d'égalisation Tempête.

Crise Sanitaire COVID-19

L'épidémie COVID-19 qui sévit en France depuis janvier 2020 constitue le principal fait marquant de l'exercice 2020 et a eu des impacts significatifs sur l'activité de la Mutuelle, tant d'un point de vue opérationnel qu'économique.

D'un point de vue opérationnel, les phases de confinement successives ont rendu nécessaire une adaptation de l'organisation et des processus de gestion, afin d'être en mesure de poursuivre l'activité en situation de télétravail et d'assurer la sécurité des quelques salariés dont les missions essentielles au fonctionnement de la Mutuelle ne pouvaient être télétravaillées. SMACL Assurances s'est mise en situation, dans des délais très courts, de permettre le télétravail d'environ 90 % des effectifs salariés, et de maintenir ainsi la qualité du service au sociétaire en cette période de pandémie.

S'agissant de la Gouvernance de la Mutuelle, la crise sanitaire a également rendu nécessaire une adaptation des modes opératoires, le confinement et les règles sanitaires imposées ne permettant pas le déroulement des instances en présentiel. Le Bureau du Conseil d'administration, et le Comité Exécutif de la Mutuelle ont tenu, dès le 17 mars des réunions mensuelles en visio-conférence pour suivre l'évolution de la situation sanitaire et ses impacts sur la vie de la Mutuelle. Les réunions du Conseil d'administration ont également eu lieu aux dates convenues, en visio-conférence. L'Assemblée Générale de la Mutuelle s'est tenue en juin, avec la participation, grâce à un outil de communication virtuelle, de l'ensemble des mandataires. Ces différents dispositifs seront, compte tenu du contexte de crise sanitaire qui perdure, maintenus a minima jusqu'à fin juin 2021. Dans une Mutuelle, où les rencontres récurrentes entre mandataires, administrateurs et salariés constituent le gage d'une gestion réalisée par

et pour les sociétaires, la mise en œuvre de ces nouveaux modes de fonctionnement a été essentielle et a trouvé aujourd'hui son « rythme de croisière ».

D'un point de vue économique, la crise sanitaire a eu des impacts de plusieurs ordres :

- Les périodes de confinement ont induit une baisse avérée des fréquences (principalement sur la branche automobile) du fait de la mise au ralenti des activités des sociétaires, et par voie de conséquence une moindre sinistralité sur certaines lignes de garanties ;
- *A contrario*, cette même crise sanitaire a :
 - accru l'exposition à d'autres risques comme notamment l'indemnisation de pertes d'exploitation subies par certains sociétaires ;
 - rendu nécessaire la participation de SMACL Assurances à la dotation du fonds de solidarité mis en place par les pouvoirs publics pour venir en aide aux TPE et aux indépendants des secteurs particulièrement touchés par les conséquences économiques, financières et sociales du virus COVID-19 ;
 - induit des charges supplémentaires, telles que la dotation de provisions pour créances douteuses du fait de l'incapacité d'entreprises et d'associations à faire face à leurs échéances de cotisations en raison de leurs difficultés économiques, ou telles que les coûts d'équipement de l'ensemble des salariés de la Mutuelle en matériels informatiques nomades pour répondre aux exigences de télétravail à temps complet.

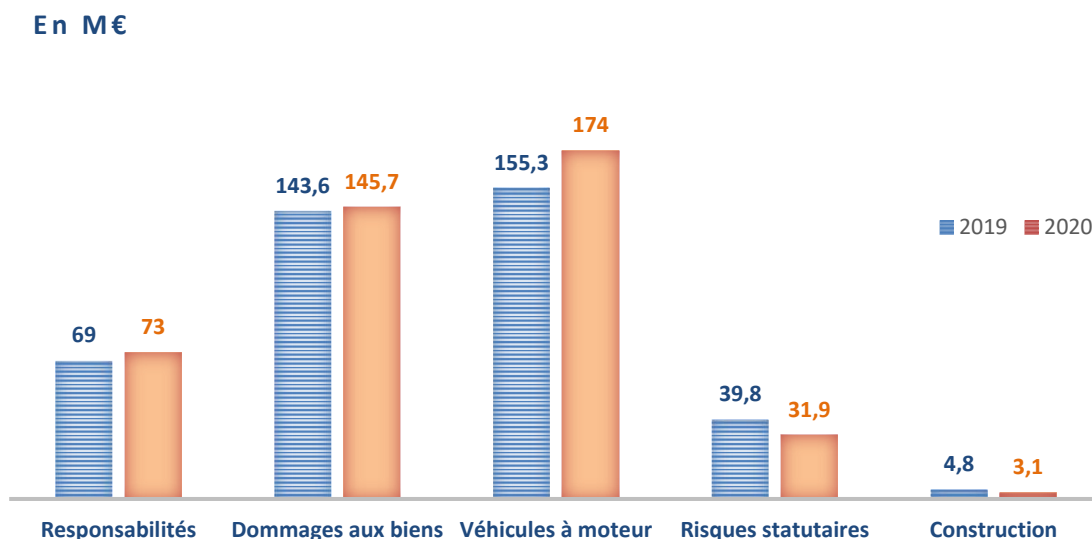
Déploiement d'un plan de rééquilibrage économique et technique

La dégradation des résultats et de la solvabilité de SMACL Assurances en 2019 ont entraîné le franchissement du seuil d'appétence au risque que la Mutuelle s'est fixée. SMACL Assurances a donc décidé du déploiement d'un plan de rééquilibrage technique, validé par le Conseil d'Administration en date des 7 mai et 16 décembre 2020.

Ce plan de rééquilibrage vise à restaurer les équilibres dès 2022. Il est construit autour de six volets majeurs, et suivi par la Direction générale et la fonction-clé Gestion des Risques à partir d'indicateurs clés définis en amont.

A.2 – RESULTAT DE SOUSCRIPTION

Le chiffre d'affaires 2020 s'établit à 427,6 M€, en croissance de 3,7 % par rapport à l'exercice précédent. Par grandes lignes d'activité, il se répartit comme suit :



Observée par lignes de garanties, l'évolution du chiffre d'affaires 2020/2019 met en évidence des disparités, avec :

- une croissance de l'ordre de 6% sur la branche responsabilités,
- une croissance de l'ordre de 2% sur la branche dommages aux biens,
- une croissance de plus de 12% sur la branche véhicules à moteur, accentuée par la souscription d'une flotte très importante sur le marché des entreprises,
- une baisse de plus de 20% du chiffre d'affaires sur la branche risques statutaires et ce, en cohérence avec le plan de redressement déployé sur cette activité.

En termes de sinistralité, au global et toutes branches confondues, le S/C net de réassurance de l'exercice 2020 est inférieur de neuf points à celui de l'exercice précédent. Cette amélioration est principalement observée sur les marchés des personnes morales. La crise sanitaire mondiale et les périodes de confinement qui se sont succédées au cours de l'année 2020 ont impacté favorablement les fréquences de sinistres notamment sur la branche automobile, même si à l'inverse elles ont induit la mise en jeu de garanties pertes d'exploitation. La survenance d'événements climatiques significatifs, notamment la tempête Alex d'octobre 2020, a minoré les effets bénéfiques sur le résultat des baisses de fréquences constatées sur la branche dommages aux biens en incendie.

A.3 – RESULTAT DES INVESTISSEMENTS

Les produits financiers nets de charges s'établissent à 6,2 M€ pour l'exercice 2020, en diminution de 1,8 M€ par rapport à 2019. Le résultat des investissements est détaillé ci-dessous :

En M€	2020	2019	Evolution 2020/2019
Produits des placements	8,5	9,3	-0,8
Obligations	5,9	6,2	-0,3
Actions et fonds d'investissement	0,4	0,3	0,0
Trésorerie & dépôts	0,9	1,6	-0,6
SCI	1,1	1,0	0,1
Autres	0,3	0,3	0,0
Charges des placements	-2,3	-1,3	-1,0
dont provision pour dépréciation durable	-0,7	0,1	-0,8
Produits nets des investissements	6,2	8,0	-1,8

Les produits des placements proviennent essentiellement des revenus des obligations, en baisse de 0,3 M€ en 2020, à 5,9 M€. Ces revenus sont pénalisés par la faiblesse actuelle des taux, qui se traduit par un taux de rendement moyen des investissements 2020 de 0,94%, comparé à un taux de rendement moyen à l'achat des titres remboursés ou vendus de 3,09%.

Les supports de trésorerie – qui incluent comptes sur livrets, comptes à terme et comptes rémunérés – ont permis de générer 0,9 M€ de revenus contre 1,6 M€ l'année précédente. Ce poste est le principal contributeur à la baisse des produits des placements. Outre le contexte de taux particulièrement bas, cette diminution des revenus s'explique également par les nombreux remboursements à échéance de comptes à terme, dont la rémunération était élevée.

La contribution des SCI aux produits des placements, résultant des produits locatifs, s'élève à 1,1 M€ ; elle était de 1 M€ l'année précédente.

Les charges de placements intègrent quant à elles :

- la rémunération des dettes subordonnées pour 1 M€ ;
- les frais de gestion pour 0,6 M€ ;
- les provisions pour dépréciation durable, dotées à hauteur de 0,7 M€ (dont 0,5 M€ sur une ligne obligataire).

A.4 – RESULTATS DES AUTRES ACTIVITES

SMACL Assurances n'exerce pas d'activités autres que les opérations d'assurances et leurs services associés.

A.5 – AUTRES INFORMATIONS

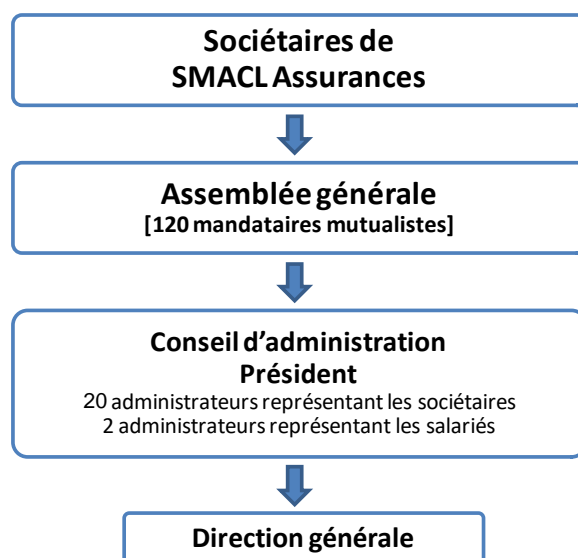
Toutes les informations relatives à l'activité et aux résultats sont décrites dans les chapitres A1 à A4.

TITRE B – SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1 – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 ORGANISATION DU SYSTEME DE GOUVERNANCE

SMACL Assurances est une société d'assurance mutuelle dont la gouvernance démocratique est constituée par des représentants de sociétaires, les mandataires mutualistes. La première instance de gouvernance est donc composée de ces élus qui se réunissent au moins une fois par an dans le cadre de l'Assemblée générale. Des comités de mandataires intermédiaires complètent cette instance statutaire et donnent lieu à une information et des échanges périodiques sur les faits marquants et sur la gestion de l'entreprise.



L'Assemblée générale élit un Conseil d'administration qui peut comprendre jusqu'à 20 membres. Deux autres membres sont élus par les salariés¹.

En 2018, les sociétaires de SMACL Assurances ont élu leurs nouveaux représentants à l'Assemblée générale. Ils se sont réunis pour la première fois les 22 et 23 juin 2018 à Besançon, pour élire notamment le nouveau Conseil d'administration.

Cette instance nomme une Direction générale en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise dans les limites prévues par la loi, les statuts² et la délégation du Conseil d'administration. Les mandats des membres de la Direction générale ont une durée de quatre ans à compter de leur nomination. Depuis le 1er avril 2019, du fait de l'affiliation de SMACL Assurances à l'UMG « Groupe VYV », le Directeur général de

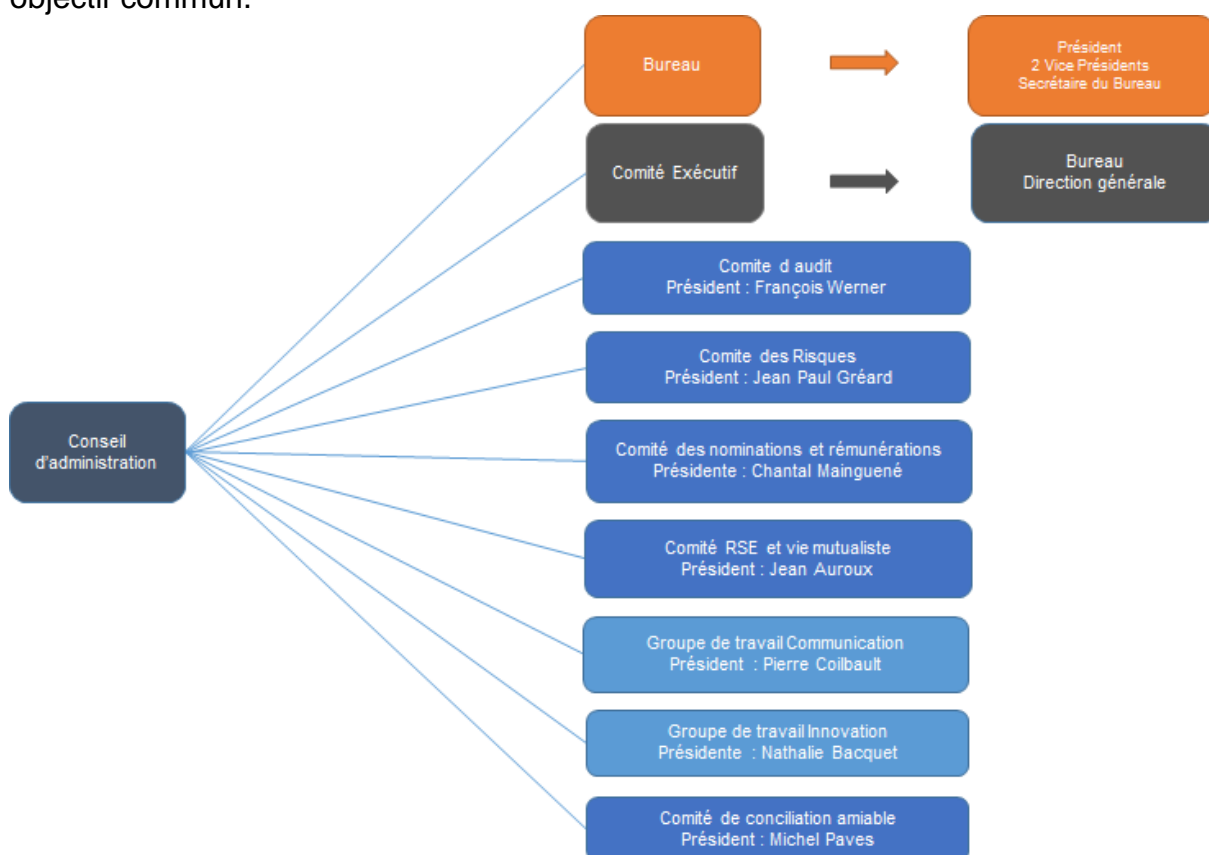
¹ Conformément à l'article L 322-26-2 du Code des assurances

² L'article 30 des statuts fixe le cadre des autorisations spécifiques applicables à la Direction générale. Cet article est complété par une délibération du Conseil d'administration du 15/12/2017.

SMACL Assurances a vu son contrat de travail être transféré à l'UMG « Groupe VYV ». Cette dernière le met à disposition de SMACL Assurances pour l'exercice de son mandat social de Directeur général.

Le Directeur général et la Directrice générale déléguée sont les seules personnes, avec le Président du Conseil d'administration, habilitées à représenter la société dans ses rapports avec les tiers. Les membres de la Direction générale sont autorisés à substituer partiellement leurs pouvoirs à tous mandataires spéciaux qu'ils aviseront.

Il appartient au Conseil d'administration de désigner les dirigeants effectifs. En 2020, les dirigeants effectifs désignés sont le Président, le Directeur général, et la Directrice générale déléguée. Ces nominations ont fait l'objet d'une déclaration auprès de l'ACPR. Par-delà l'aspect réglementaire, cette organisation permet un renforcement de la cohésion entre tous les acteurs de l'entreprise, élus et salariés, autour d'un objectif commun.



Le Conseil d'administration confie la préparation de ses travaux à un Bureau, composé du Président, des vice-présidents et du secrétaire. Le Président du Comité des risques, le Président du Comité d'audit, le Président du Comité RSE et le Président du Comité des nominations et rémunérations y sont conviés. Dans le prolongement, les membres du Bureau et de la Direction générale, en présence de la Directrice Juridique et Conformité, forment le Comité exécutif qui fait le lien entre l'échelon politique et les services opérationnels.

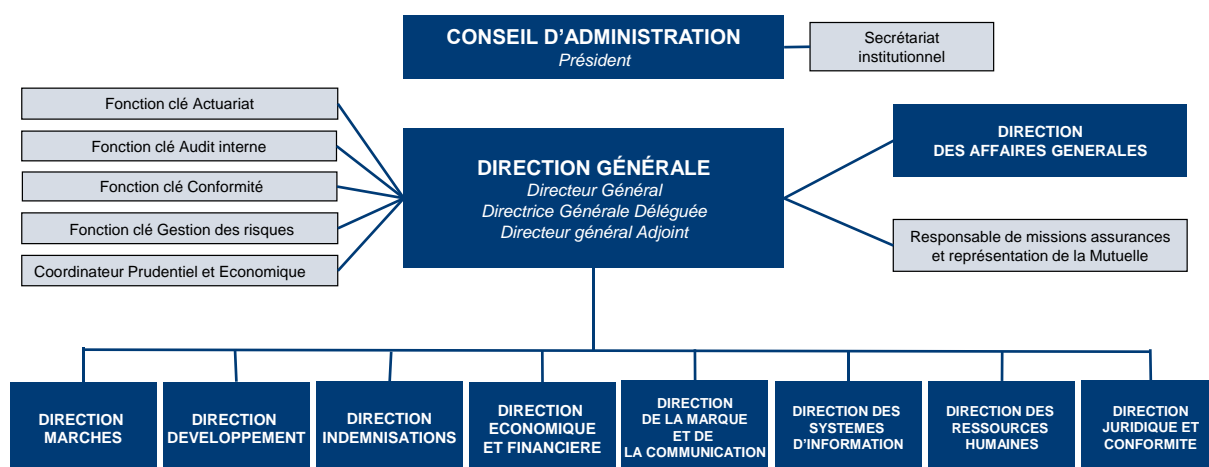
Des comités spécialisés permettent aux administrateurs de préparer les dossiers plus techniques. Parmi ces instances, le Comité des nominations et des rémunérations, le

Comité d’audit, le Comité des risques et le Comité RSE et vie mutualiste sont chargés d’éclairer le Conseil d’administration par leur expertise et de formuler des avis préalables à ses décisions.

B.1.2 ORGANISATION OPERATIONNELLE ET COMITOLOGIE

Pour assurer la cohérence opérationnelle des actions, l’entreprise est organisée en directions et départements chargés de missions spécifiques. A compter du 1^{er} juin 2020, la Direction générale a souhaité renforcer son équipe, en nommant Monsieur Hervé Fraysse, Directeur général adjoint.

Organigramme au 31 décembre 2020



Depuis le 1^{er} octobre 2020, les Départements Comptabilité/Finances, Actuariat et Technique, Economique et Prospective, Gestion des Risques, Réassurance sont rassemblés au sein d’une même Direction : la Direction Economique et Financière, pilotée par Monsieur Hervé Fraysse.

Des comités opérationnels contribuent à une meilleure maîtrise des différentes actions menées par SMACL Assurances. L’ensemble est suivi par la Direction générale et les responsables de Directions qui forment le Comité de direction.

Comités Développement et Innovation	Comités techniques Métiers	Comités Economiques et Prudentiels	Comités Transverses
Comité Développement Partenariats et Communication	Comité de Souscription	Comité Economique et Prudentiel	Comité Qualité des Données
Comité Gouvernance Produits	Comité Assurances	Comité Financier	Comité de Suivi opérationnel du portefeuille projet et du SDI
Comité Innovation et Digital	Comité Sinistres majeurs	Comité Ethique et Conformité	Comité RH et Dialogue social
		Comité de Réassurance	Comité Certifications
		Comité PCA et Cyber	

Cette comitologie assure une circulation de l'information entre les acteurs de la gestion opérationnelle de SMACL Assurances et la Direction générale. Les reporting associés sont partagés aux différents étages de l'encadrement et sont ainsi utilisés pour le pilotage de la société.

Ce dispositif est complété par les quatre « fonctions clés » salariées en charge de missions spécifiques.

Gestion des risques	Vérification de la conformité	Fonction actuarielle	Audit Interne
<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à mettre en œuvre et suivre le système de gestion des risques ; - Cartographier les risques et suivre le profil de risques ; - Rendre compte des expositions au risque de manière détaillée à la Direction générale ; - Conseiller la Direction générale sur les questions de gestion des risques - Identifier et évaluer les risques émergents ; - Rédiger les politiques de risques - Mettre en œuvre l'ORSA - Participer aux processus de décision opérés par les comités opérationnels - Sensibiliser les salariés en vue de promouvoir une culture de la maîtrise des risques - Animer le système de contrôle interne ; - Aider à la mise en œuvre et au suivi du PCA ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place la politique de conformité et le plan de conformité ; - Établir la cartographie des risques de non-conformité ; - planifier et exécuter le contrôle des mesures de traitement des risques de non-conformité ; - Évaluer l'adéquation des mesures adoptées pour prévenir toute non-conformité ; - participer à la gestion des incidents liés à la conformité ; - S'assurer de la mise en place d'une veille conformité afin de mesurer l'impact potentiel de la réglementation sur les activités, de traduire ces nouvelles obligations par des normes claires et d'identifier d'éventuels nouveaux risques ; - Sensibiliser les salariés en vue de promouvoir une culture de la maîtrise des risques liés à la conformité, <p>Émettre des avis auprès de la Direction générale et des salariés</p>	<p><u>Provisions techniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Coordonner leur calcul ; - Garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles et hypothèses utilisés ; - Apprécier la suffisance et la qualité des données ; - Comparer meilleures estimations et observations empiriques ; - informer le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques <p><u>Émettre des avis sur :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - la politique de souscription ; - l'adéquation des dispositions prises en réassurance ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Établir, mettre en œuvre et garder opérationnel le plan triennal d'audit interne ; - Adopter une approche fondée sur le risque pour établir les priorités ; - Proposer le plan d'audit à la Direction générale et au Conseil d'administration ; - Évaluer la qualité de l'organisation et l'adéquation des procédures et de leur application ; - Émettre des recommandations et soumettre au moins annuellement un rapport écrit ; - S'assurer des décisions prises par la Direction générale sur la base des recommandations.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la fonction-clé actuarielle est exercée par la responsable de la fonction-clé de l'UMG « Groupe VYV ». Les missions qui sont attachées à SMACL Assurances sont réalisées avec l'assistance permanente d'un salarié de SMACL Assurances, le coordinateur prudentiel et économique.

Les nominations des responsables des fonctions clés, proposées par la Direction générale, et examinées par le Comité des rémunérations et des nominations, ont été validées par le Conseil d'administration et notifiées à l'ACPR. L'indépendance des titulaires des fonctions clés est assurée par leur rattachement au plus haut niveau de la hiérarchie de l'entreprise. Les fonctions clés s'appuient sur les collaborateurs qui les assistent et, si nécessaire, sur un réseau de correspondants dans les autres départements et directions. Le Conseil d'administration auditionne les fonctions clés en tant que de besoin et au minimum une fois par an.

B.1.3 POLITIQUE DE REMUNERATION

Conformément à la réglementation, SMACL Assurances s'est dotée d'une politique de rémunération applicable aux salariés, mandataires sociaux, élus et membres du Conseil d'administration. Cette politique prévoit des dispositifs de rémunération qui prémunissent la société de prises de positions risquées, susceptibles d'affecter sa santé financière.

Conformément à la convention collective des sociétés d'assurance, les salariés sont rémunérés selon des grilles répondant à leur classification. La valorisation de la rémunération est négociée chaque année entre la Direction générale et les partenaires sociaux dans le cadre des négociations annuelles obligatoires. Les primes et promotions sont proposées par l'encadrement et validées par la Direction générale.

Le montant et le mode de rémunération des membres de la Direction générale sont fixés par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et rémunérations. Cette rémunération comprend une part fixe et une part variable conforme à l'article 275-1 du règlement délégué 2015/35. Des objectifs individuels et collectifs sont fixés par le Président du Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations. L'atteinte de ces objectifs financiers et non financiers est la condition d'octroi de la part variable de la rémunération, et fait l'objet d'une vérification par le Conseil d'administration.

Les conventions conclues avec les mandataires sociaux sont des conventions courantes qui ont été transmises aux commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur.

Les mandataires mutualistes, comme les membres du Conseil d'administration, sont indemnisés pour leur participation aux travaux nécessaires à la bonne gouvernance de SMACL Assurances. Le montant de ces indemnités est proposé par le Comité des nominations et rémunérations et validé chaque année lors de l'Assemblée générale. Ce montant n'a pas évolué au cours des dernières années.

Les salariés bénéficient dans le cadre des accords d'entreprise d'un régime de retraite complémentaire. Le Conseil d'administration a également prévu, pour les cadres dirigeants qui n'ont pas le même régime que les salariés, la souscription d'un régime de prévoyance.

B.2 – EXIGENCES DE COMPETENCES ET D'HONORABILITE

SMACL Assurances met en œuvre un processus qui garantit la compétence et l'honorabilité des personnes qui occupent des fonctions de direction effective de l'entreprise, composent l'organe d'administration ou sont titulaires des fonctions clés.

Conformément à la réglementation, SMACL Assurances s'est dotée d'une politique de compétences et d'honorabilité décrivant les principes directeurs des diligences à effectuer auprès des dirigeants, administrateurs et responsables de fonctions clés de SMACL Assurances afin de vérifier et d'attester de leur compétence et de leur honorabilité.

Le Comité des nominations et rémunérations a un rôle de conseil vis-à-vis du Conseil d'administration en matière de recrutement/nomination des membres de la Direction générale et des personnes exerçant des fonctions-clés³.

Conformément à l'article L612-23-1 du Code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement des dirigeants effectifs et des fonctions-clés doivent être notifiés à l'ACPR, laquelle peut s'y opposer si elle juge que les personnes concernées ne satisfont pas aux exigences de compétence et d'honorabilité requises.

B.2.1 APPRECIATION DES COMPETENCES

Les membres de la Direction générale et plus généralement les dirigeants effectifs

Ils sont nommés par le Conseil d'administration sur la base de leur expérience professionnelle tant sur le plan métier que sur les aptitudes managériales.

Ils doivent disposer au moins collectivement des connaissances dans les domaines suivants :

- Assurance, réassurance et environnement économique ;
- Marchés financiers, finances et comptabilité ;
- Stratégie et modèle économique relatif à l'activité exercée ;
- Système de gouvernance et maîtrise des risques ;
- Analyse actuarielle et financière ;
- Réglementation applicable à l'activité exercée.

³ Fonctions clés définies dans l'article L356-18 du Code des assurances

Les fonctions clés

Les candidatures des personnes pressenties pour les fonctions clés sont soumises pour avis au Comité des nominations et rémunérations avant d'être approuvées par le Conseil d'administration.

Les compétences et l'expérience professionnelles des candidats sont appréciées sur la base des éléments de leur *Curriculum Vitae*, selon des critères conformes à la notice ACPR du 02/11/2016.

- Pour la fonction gestion des risques : le titulaire doit posséder l'expérience nécessaire pour avoir une vision transversale des activités de l'entreprise et de ses risques. Une formation spécifique en management des risques constitue un atout supplémentaire ;
- Pour la fonction actuarielle : le titulaire doit posséder une formation spécifique en statistiques et mathématiques actuarielles et financières ainsi qu'une expérience professionnelle significative dans ces domaines ;
- Pour la fonction vérification de la conformité : le titulaire doit posséder des connaissances juridiques approfondies dans le secteur assurantiel et une expérience professionnelle significative dans ce domaine ;
- Pour la fonction audit interne : le titulaire doit posséder l'expérience nécessaire à une vision transversale des activités de l'entreprise et de ses risques. Une formation spécifique en audit constitue un atout supplémentaire.

B.2.2 APPRECIATION DE L'HONORABILITE

Avant la prise de fonction, l'honorabilité des membres du Conseil d'administration, de la Direction générale comme des fonctions clés est vérifiée :

- Par la récolte de la photocopie d'une pièce d'identité ;
- Par l'examen de l'extrait de leur casier judiciaire (bulletin n°3) ;
- Par la récolte d'une déclaration sur l'honneur de non-condamnation définitive.

Pendant la durée de leur mandat ou l'exercice de leurs fonctions :

- l'honorabilité des administrateurs est vérifiée annuellement par la récolte de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation définitive ainsi que par la mise à jour de la fiche déclarative des mandats permettant de vérifier les règles relatives au cumul des mandats et à la gestion des conflits d'intérêts ;
- L'honorabilité des dirigeants effectifs est vérifiée par l'examen de l'extrait de leur casier judiciaire et la récolte de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation définitive, à chaque renouvellement ou a minima tous les 3 ans ;
- L'honorabilité des salariés responsables des fonctions clés est vérifiée par l'examen de l'extrait de leur casier judiciaire et la récolte de la déclaration sur l'honneur de non-condamnation définitive tous les trois ans.

Les administrateurs, les dirigeants effectifs et les salariés responsables des fonctions clés doivent également informer, sans délai, la Direction Juridique et Conformité de SMACL Assurances, de tout événement susceptible d'affecter leur honorabilité.

B.3 – SYSTEME DE GESTION DES RISQUES Y COMPRIS EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

B.3.1 SYSTEME DE GESTION DES RISQUES

Le système de Gestion des risques de SMACL Assurances couvre l'ensemble des domaines susceptibles de représenter une menace pour son activité et sa pérennité. Il englobe, également, le profil de risques de SMACL Assurances.

Le système de gestion des risques de SMACL Assurances s'inscrit en pleine cohérence avec celui de l'UMG « Groupe VYV ».

SMACL Assurances gère ses risques sur trois niveaux. Le premier niveau repose sur les responsables des risques dans leurs secteurs d'activités. Ils s'appuient sur un réseau de référents-risques qui irrigue tous les processus de l'entreprise. Le deuxième niveau est centralisé par la fonction-clé de gestion des risques. Enfin, le troisième niveau se partage entre le Comité des risques, émanation du Conseil d'administration, et la fonction-clé audit interne.

La politique générale de gestion des risques & ORSA détaille ces activités et définit les différentes mesures de risque, processus de gestion et structures de gouvernance pour toutes les catégories de risques.

La protection de sa solidité financière et la sauvegarde des intérêts des sociétaires sont les principaux objectifs de la gestion des risques de SMACL Assurances.

La stratégie de gestion des risques découle directement de la stratégie et du cadre d'appétence, définis par le Conseil d'administration. En cas de dépassement significatif des seuils d'appétence, la fonction gestion des risques peut activer une procédure d'alerte graduelle du Directeur général jusqu'au Président du Conseil d'administration.

Les évaluations de risques réalisées au sein de SMACL Assurances sont disponibles à tous les acteurs intéressés en continu, via le système d'informations de gestion des risques intégré à toute l'entreprise. Sur la base de la cartographie, la Direction générale valide chaque année les risques majeurs. Les résultats de l'évaluation des risques majeurs sont portés à la connaissance du Conseil d'administration. La mise à jour du profil de risques, incluant les dispositifs de maîtrise et les plans d'actions en cours, est présentée à l'audit interne, au Comité des risques et au Conseil d'administration dans le cadre de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité.

B.3.2 EVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITE

La fonction-clé gestion des risques a pour objectif l'identification, la quantification et la gestion des principaux risques auxquels SMACL Assurances est exposée. Elle organise et pilote les travaux relatifs à l'établissement de l'ORSA (Own Risk & Solvency Assessment).

SMACL Assurances s'engage à réaliser un exercice ORSA de façon périodique, au moins une fois par an, sur la base des chiffres au 31 décembre de l'année précédente. En fonction de la survenance d'événements particuliers significatifs et non anticipés, SMACL Assurances peut être amenée à réaliser un exercice ORSA ponctuel, afin de réajuster la vision du profil de risques et des perspectives en termes de solvabilité. En 2020, la crise liée à la pandémie de Covid-19 a conduit à intégrer un scénario spécifique « pandémie » à l'ORSA. SMACL Assurances contribue également aux exercices ORSA de l'UMG « Groupe VYV ».

SMACL Assurances détermine son propre besoin global de solvabilité (BGS) compte tenu de son profil de risques et des interactions entre ses activités de gestion des fonds propres et son système de gestion des risques.

La couverture du BGS garantit à SMACL Assurances de disposer des moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs de son plan stratégique pluriannuel. L'évaluation quantitative du BGS est complétée par une analyse qualitative de certains risques. Le BGS est cohérent avec le cadre d'appétence au risque de SMACL Assurances.

Les résultats de l'ORSA sont intégrés dans le processus de pilotage stratégique de l'entreprise et conduisent, le cas échéant, à des décisions et des plans d'actions pouvant ajuster le profil de risques de l'entreprise (adaptation du programme de réassurance, révision de la politique tarifaire, etc.). Ils contribuent à contrôler la solidité financière et à gérer la volatilité des résultats grâce à une meilleure appréciation des risques encourus ainsi qu'à une optimisation des fonds propres alloués par l'entreprise à ses différentes activités.

En application de la réglementation Solvabilité II, SMACL Assurances établit un rapport ORSA qui est soumis à la revue du Comité Économique et prudentiel et du Comité des risques, ainsi qu'au Conseil d'administration qui approuve ses conclusions et autorise son dépôt auprès de l'ACPR.

B.4 – SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

B.4.1 DESCRIPTION DU SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Le système de contrôle interne déployé au sein de SMACL Assurances s'organise en s'inspirant de deux référentiels-clé :

- le référentiel international COSO 2⁴ ;
- les exigences de la Directive Solvabilité II.

Le dispositif permanent de contrôle interne (DPCI) de SMACL Assurances s'inscrit dans un dispositif global articulé autour de trois lignes de défense, dont les attributions sont précisées ci-dessous :

1ère ligne de défense : les fonctions opérationnelles

Dans l'animation du DPCI de SMACL Assurances, les acteurs en charge des contrôles de la 1ère ligne de défense sont les responsables opérationnels : ils assurent la mise en place de systèmes de mesure, de surveillance et de gestion des risques relevant de leur domaine de compétence. Leur connaissance les place dans un rôle incontournable dans l'identification de risques inhérents à leur activité, la maintenance de la cartographie des risques et le déploiement des contrôles-clés destinés à maîtriser les opérations. Dans ce cadre, ils ont la responsabilité de mettre en place une surveillance permanente de la régularité, de la sécurité et de la validité des opérations qu'ils effectuent au titre de leurs activités.

La 1^{ère} ligne de défense est renforcée par le réseau de contrôleurs internes métier. Désignés par les responsables opérationnels et en lien étroit avec eux, les contrôleurs internes métier sont les animateurs du contrôle interne sur leur périmètre.

2nde ligne de défense : les fonctions de gestion des risques

L'animation de la 2ème ligne de défense mobilise les responsables des Fonctions clés Gestion des risques, Vérification de la conformité, et Actuarielle. Indépendant des fonctions opérationnelles, le responsable de la fonction-clé gestion des risques est chargé d'organiser et d'animer le système de contrôle interne dans le respect de la directive Solvabilité II et des principes cadres énoncés par l'UMG « Groupe VYV ». Egalement indépendants des fonctions opérationnelles, le responsable de la fonction-clé vérification de la conformité est chargé de planifier et exécuter le contrôle des mesures de traitement des risques de non-conformité et le responsable de la Fonction-clé Actuarielle est chargé d'apprécier l'adéquation des procédures et contrôles mis en place par les composantes concernant les aspects techniques.

3ème ligne de défense : la fonction Audit interne

La fonction-clé « Audit interne » est en charge du contrôle périodique en tant qu'acteur indépendant, objectif et autonome. Elle permet d'évaluer l'efficacité des deux premières lignes de défense.

⁴ COSO est l'acronyme abrégé de Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission, une commission à but non lucratif qui établit une définition standard du contrôle interne en 1992, puis crée un cadre pour évaluer son efficacité

SMACL Assurances a déployé en 2020 un nouvel outil commun à l'UMG « Groupe VYV » permettant l'enregistrement par chacun des contrôleurs internes de l'ensemble des résultats des contrôles. A partir de cet outil, sont produits des indicateurs évaluant le déploiement, la performance et la maturité du DPCI.

B.4.2 DESCRIPTION DE LA FONCTION VERIFICATION DE LA CONFORMITE

L'un des objectifs du contrôle interne est de permettre à l'entreprise d'opérer conformément à la réglementation en vigueur. Ainsi la fonction Vérification de la conformité contribue-t-elle à protéger l'entreprise et les dirigeants par la maîtrise des risques de non-conformité et, dans une certaine mesure, à la pérennité de l'activité de l'entreprise. Cette fonction est attribuée à la Directrice Juridique et Conformité qui participe au Comité de direction et est rattachée à la Direction générale.

Afin de rendre le dispositif efficace, l'ensemble de ces travaux est réalisé avec le concours des équipes opérationnelles, des contrôleurs internes métiers et des référents risques. Par ailleurs, l'exercice de la fonction est encadré par une politique de conformité dont la mise en œuvre se traduit par un plan d'actions annuel.

B.5 – FONCTION AUDIT INTERNE

Avec l'entrée dans le groupe VYV au 01/01/2019, l'activité d'audit interne de SMACL Assurances a évolué. L'activité d'audit est exercée par la Direction de l'Audit Interne de l'UMG « Groupe VYV » qui intègre dans son dispositif un responsable fonction-clé Audit interne attaché à chaque entité affiliée. Des échanges réguliers ont lieu entre le titulaire de la fonction-clé audit interne de l'UMG et celles des affiliés.

Le responsable de l'Audit interne de SMACL Assurances, également titulaire de la fonction-clé « audit interne », est rattaché hiérarchiquement au Directeur Général et répond au Conseil d'administration qui peut l'entendre à tout moment.

Le recours à la sous-traitance est envisagé lorsque certaines compétences particulières sont nécessaires pour réaliser des missions. Les prestataires sont pilotés directement par un salarié de la Direction de l'Audit Interne Groupe. Les activités d'Audit interne sont définies dans la charte d'Audit du groupe et appliquées de manière homogène dans toutes les entités affiliées à l'UMG.

SMACL Assurances dispose d'une politique écrite d'audit interne qui prévoit l'organisation de la fonction d'audit et les modalités de mise en œuvre de ses activités. Ce document intègre un dispositif d'alerte de la ligne hiérarchique pouvant aller jusqu'au Conseil d'administration en cas de dysfonctionnements graves sans intervention suffisante de l'encadrement. L'ACPR peut être saisie si ces dernières mesures restent sans effet.

La politique d'audit interne détaille les modalités de mise en œuvre des missions ainsi que les rôles et responsabilités des différentes parties prenantes :

- L'élaboration du plan d'audit selon une approche guidée par les risques sur un horizon temporel qui ne peut excéder cinq années ;
- Le choix des missions à réaliser chaque année et la planification de ces opérations, soumise à la validation du Comité d'audit et consolidée pour approbation au niveau du Groupe ;
- Les modalités de mise en œuvre des missions, insistant sur la compétence des auditeurs, l'importance de la collaboration des audités et la prévention de toute forme d'influence en vue de garantir l'objectivité des travaux ;
- La communication des conclusions à la Direction générale, au Comité d'audit voire au Conseil d'administration ;
- La présentation d'un rapport annuel conforme aux exigences du règlement délégué et aux recommandations de l'ACPR.

B.6 – FONCTION ACTUARIELLE

La fonction-clé actuarielle a été confiée à compter du 1er janvier 2019 à la directrice de l'actuariat groupe de l'UMG « Groupe VYV », également fonction-clé actuariat groupe et solo pour les entreprises affiliées à l'UMG. Elle est assistée pour les questions IARD et SMACL Assurances par l'ancien responsable de la fonction-clé actuariat de cette entreprise.

Le rapport de la fonction-clé actuariat a été présenté au Conseil d'administration du 16 décembre 2020. Il concerne le provisionnement technique prudentiel, les souscriptions et la réassurance.

B.7 – SOUS-TRAITANCE

Afin de répondre à la réglementation en vigueur dans le Code des assurances, SMACL Assurances dispose d'une politique de sous-traitance. Cette dernière vise à décrire les processus liés à la sous-traitance et à la gestion du risque de sous-traitance, les rôles et responsabilités qui y sont liés, les outils et méthodologies employés ainsi que le reporting dédié.

Elle permet, de cette manière, de donner une vue globale de l'ensemble des processus mis en place afin de parvenir à une gestion efficace de la sous-traitance et du risque associé, en mettant en exergue la cohérence et les liens entre ces différents processus.

Suivant l'article R. 354-7 I du Code des assurances, sont considérées comme des activités ou fonctions opérationnelles importantes ou critiques, les fonctions clés et celles dont l'interruption est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité de SMACL Assurances, sur sa capacité à gérer efficacement les risques ou de remettre en cause les conditions de son agrément.

Afin de répondre aux exigences de l'article L. 354-3 du Code des assurances et de l'instruction n°2019-I-06 relative à l'information préalable de l'ACPR en cas d'externalisation d'activités ou de fonctions importantes ou critiques et d'évolution importante les concernant, SMACL Assurances s'engage à informer l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution de son intention d'externaliser des activités ou des fonctions importantes ou critiques, six semaines avant l'application de l'accord ou avant toute évolution importante de ce dernier.

Une notification a été réalisée en 2020 pour le prestataire EGAMO en charge de la gestion des actifs financiers de SMACL Assurances à compter du 1^{er} janvier 2021.

Toutes les activités externalisées importantes de SMACL Assurances s'exercent toujours sur le territoire français auprès d'entreprises françaises.

B.8 – AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations importantes relatives au système de gouvernance sont décrites dans les chapitres B1 à B7.

TITRE C – PROFIL DE RISQUE

C.1 – RISQUE DE SOUSCRIPTION

C.1.1 FACTEURS D'EXPOSITION

Le risque de souscription relève de la nature même de l'activité d'assurance, par laquelle les sociétaires cèdent des risques à SMACL Assurances sur un ensemble de branches. Le risque de souscription IARD est le risque le plus significatif de SMACL Assurances.

SMACL Assurances est leader sur le marché des collectivités territoriales. A ce titre, SMACL Assurances couvre des risques spécifiques lourds, par exemple des bâtiments publics et des flottes automobiles de grande taille intégrant des engins spécifiques.

La survenance de désastres naturels ou engendrés par l'homme pourrait avoir un impact important sur la situation financière de l'entreprise. L'exposition de SMACL Assurances à ces facteurs peut être plus marquée dans certaines zones géographiques, notamment les capitales régionales ou préfectures dans lesquelles se concentrent de nombreux sociétaires ou biens assurés.

SMACL Assurances suit attentivement l'évolution des risques qu'elle a en portefeuille et veille à gérer son exposition au travers d'une sélection individuelle de chaque affaire répondant aux normes de souscription, d'achat de réassurance et d'utilisation de données disponibles permettant d'évaluer les risques potentiels de catastrophes et conflagration.

Les risques des Personnes Morales de droit public sont le plus souvent souscrits par voie d'appels d'offres, c'est-à-dire que, dans ce cadre, les assureurs potentiels sont appelés à proposer une prime d'assurance sur la base d'un cahier des charges (établi par la collectivité à assurer). La réglementation en vigueur en la matière rend obligatoire la remise en cause périodique des contrats souscrits (en moyenne tous les trois à cinq ans). Cette permanence de remise en cause des affaires favorise sur ce marché les effets de cycle haussiers et baissiers en termes de prix ou de garantie. Après une période baissière sur les prix (2015-2017), il semble que depuis, le marché assiste à une remontée des prix, nécessaire pour revenir à un meilleur équilibre technique.

Outre le risque de souscription IARD, SMACL Assurances présente un risque important en santé non-vie, essentiellement porté par la branche Risques Statutaires qui a pour objet la couverture des obligations statutaires mises à la charge des collectivités territoriales pour la couverture sociale de leurs agents (prestations à verser en cas d'arrêt de travail, d'accident du travail, de décès, etc.).

C.1.2 ATTENUATION DU RISQUE DE SOUSCRIPTION

Politique de souscription et normes métier

La maîtrise du risque de souscription nécessite d'évaluer les risques, de maîtriser la tarification et de mettre en œuvre les règles métier. La tarification est un enjeu majeur pour la gestion du risque de souscription.

La politique de souscription fixe les cibles à viser, la nature des garanties à délivrer et les niveaux de tarification pour les principales lignes de risques. Ses grandes orientations sont validées par le Conseil d'administration et mises en œuvre par les équipes de souscription.

L'organisation de SMACL Assurances permet de limiter le risque d'erreur notamment grâce :

- à la rédaction de procédures écrites et de règles métiers,
- au pilotage de l'activité par la hiérarchie,
- au déploiement du contrôle interne,
- à l'examen en comités de souscription des affaires significatives.

SMACL Assurances dispose d'outils dédiés à l'amélioration de l'évaluation des risques de souscription. Parallèlement, des analyses quantitatives par garanties et par types de sociétaires sont conduites afin de rendre plus objective l'expérience des souscripteurs. Les activités de contrôle interne permettent de vérifier que la souscription se fait conformément aux règles édictées. En outre, des améliorations du système de management des données sont mises en œuvre pour renforcer la qualité des données.

Maîtrise du risque de provisionnement

Le risque lié au provisionnement fait l'objet d'un suivi spécifique par les équipes opérationnelles. Des provisions pour sinistres à payer doivent être constatées dès leur déclaration ou leur survenance. Ces provisions sont évaluées individuellement pour chaque dossier.

Des provisions complémentaires pour sinistres survenus non encore déclarés et des provisions pour sinistres survenus déclarés mais insuffisamment provisionnés sont également constatées par les actuaires. Diverses méthodes statistiques et actuarielles sont utilisées pour effectuer ces évaluations.

Pour la branche des Risques Statutaires, les tables de provisionnement utilisées ont été certifiées par un cabinet d'actuariat.

Maîtrise de la volatilité de la sinistralité par la réassurance

Le programme de réassurance est le premier amortisseur des risques importants liés à la volatilité de la sinistralité, en fréquence ou en coût moyen. SMACL Assurances met en place chaque année un programme de réassurance offrant une protection tant en termes financiers qu'en termes de garanties.

Le programme permet de limiter l'exposition de SMACL Assurances aux risques importants de souscription, et de protéger les résultats techniques, les fonds propres et la solvabilité. La mise en œuvre de ce programme s'opère conformément aux lignes directrices de la politique de réassurance, soumises à validation du Conseil d'administration.

Les lignes directrices de la politique de réassurance 2020 s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents. SMACL Assurances a poursuivi son action en faveur d'une optimisation du niveau de protection sur l'ensemble des branches, tout en maintenant une politique adaptée à l'évolution et à l'exposition du portefeuille.

La qualité de notation des réassureurs et la dispersion des cessions, constituent également une orientation forte de la politique de réassurance. En 2020, le programme a été placé en totalité conformément aux dites orientations, signe de la confiance dont bénéficie SMACL Assurances de la part de ses réassureurs.

Des études sont conduites régulièrement pour mesurer l'évolution, globale et géographique, du portefeuille et des risques couverts, afin d'adapter les protections si nécessaire.

Le programme de réassurance, couplé aux provisions d'égalisation portées au bilan, permet de limiter l'exposition de l'entreprise aux risques majeurs.

C.2 – RISQUE DE MARCHE

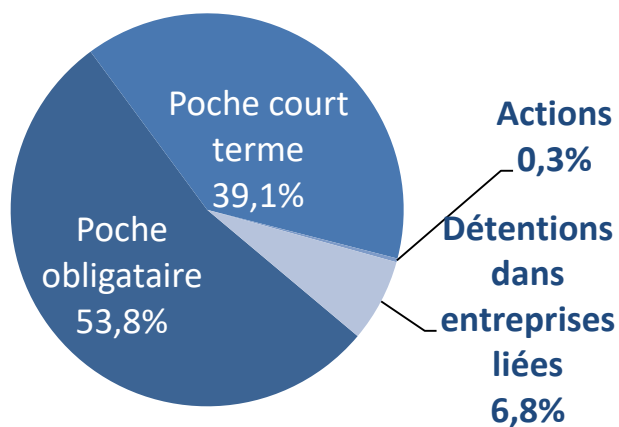
Le risque de marché est le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier du fait des variations des marchés financiers et des variables macroéconomiques.

SMACL Assurances gère en direct la quasi-totalité de ses placements financiers dans le cadre d'une politique de placements conforme au principe de la « personne prudente ». En effet, l'élaboration de cette politique d'investissement se fait en cohérence avec les objectifs financiers de SMACL Assurances qui consistent :

- à réaliser une allocation d'actifs adaptée à la nature et à la durée de ses engagements d'assurance, respectueuse des cadres légaux et cohérente avec les orientations stratégiques,
- à se doter d'actifs générant des revenus financiers réguliers,
- à réaliser des investissements tenant compte des contraintes en termes de liquidité, de qualité des émetteurs, d'exposition géographique et de classes d'actifs.

Le portefeuille de placements de SMACL Assurances est composé de classes d'actifs présentant des risques facilement identifiables et suivis en continu, telles que : obligations, dépôts bancaires, et dans une moindre mesure, détentions dans les entreprises liées (expositions immobilières détenues à 100%), Organismes de Placements Collectifs en Valeurs Mobilières (OPCVM) et actions.

Répartition du portefeuille de placements SMACL Assurances au 31/12/2020



La poche court terme inclut les comptes courants bancaires, les comptes sur livret, les comptes à terme ainsi que les créances déposées auprès des cédantes. A l'exception des comptes à terme qui impactent le risque de marché, ces liquidités intègrent le risque de contrepartie.

Parmi les risques de marché, seul le risque de spread est considéré comme majeur.

C.2.1 RISQUE DE TAUX D'INTERET

L'évolution des taux d'intérêt est fonction de divers facteurs externes, tels que les politiques monétaires et budgétaires, l'environnement économique et politique, national et international et l'aversion au risque des agents économiques. Le risque de taux d'intérêt est le risque de variation de la valeur ou des flux de trésorerie d'un instrument financier résultant d'une fluctuation des taux d'intérêt. Les variations de taux d'intérêt ont des conséquences directes à la fois sur la valeur de marché et sur la rentabilité des investissements, dans la mesure où le niveau des plus-values et moins-values latentes, ainsi que la rentabilité des titres détenus en portefeuille dépendent tous deux du niveau des taux d'intérêt. Les instruments financiers à taux variables génèrent un risque lié aux flux de trésorerie tandis que les instruments financiers à taux fixes génèrent un risque de fluctuation de leur juste valeur de marché.

En période de baisse des taux d'intérêt, les revenus issus des investissements sont susceptibles de diminuer en raison de l'investissement des disponibilités à des taux inférieurs à ceux du portefeuille déjà constitué (effet dilutif des nouveaux investissements). Le risque est alors que les objectifs de rentabilité de SMACL Assurances ne soient pas atteints. Inversement, une hausse des taux d'intérêts est susceptible de diminuer la valeur de marché des produits à revenus fixes en portefeuille.

En cas de besoin de liquidités, SMACL Assurances pourrait être amenée à vendre des titres en moins-values, générant ainsi une diminution des produits financiers. Néanmoins, le risque de réalisation de moins-values en cas de cession avant terme

reste modéré étant donné le stock de disponibilités qui prévaut au 31/12/2020, supérieur à 200 M€.

Si le risque de taux d'intérêt s'apprécie au regard du portefeuille d'actifs, il doit aussi être appréhendé au regard des emprunts et des provisions au passif. Ces dernières sont en effet valorisées sous Solvabilité II à leur juste valeur, et leur évolution dépend elle aussi de celle des taux d'intérêt.

La sensibilité du portefeuille de SMACL Assurances aux taux d'intérêt est considérée comme faible.

C.2.2 RISQUE ACTIONS

Le risque sur actions est le risque issu de la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.

Le prix d'une action dépend d'éléments macroéconomiques (anticipations de croissance, d'inflation, d'évolution des taux d'intérêt...) et/ou propres à l'entreprise émettrice. Tout changement concernant l'une de ces variables peut entraîner une réduction de la valeur des actions détenues par SMACL Assurances et peut avoir un impact sur les plus et moins-values latentes. Une baisse généralisée et durable des marchés d'actions pourrait conduire à une dépréciation du portefeuille de titres de SMACL Assurances.

SMACL Assurances privilégie généralement la détention d'OPCVM actions qui offrent une exposition diversifiée à cette classe d'actifs tout en s'affranchissant des contraintes de la détention en direct.

Au 31/12/2020, la poche actions de SMACL Assurances, qui ne représente que 0,3% du portefeuille global, se compose de titres participatifs⁵ et d'actions détenues en direct. Cette poche est stable par rapport au 31/12/2019.

C.2.3 RISQUE IMMOBILIER

Le risque immobilier provient d'une variation de la valorisation des actifs, détenus directement ou via des parts de sociétés civiles immobilières (SCI).

Les revenus locatifs du portefeuille immobilier sont exposés à la variation des indices sur lesquels sont indexés les loyers (par exemple en France, Indice du Coût de la Construction), ainsi qu'aux risques du marché locatif (variation de l'offre et de la demande, évolution des taux de vacance, impact sur les valeurs locatives ou de renouvellement) et de défaut de locataires.

⁵ La détention de titres participatifs s'inscrit souvent dans le cadre de partenariats.

La valeur des actifs immobiliers est par ailleurs exposée aux risques d'obsolescence réglementaire des immeubles (évolutions réglementaires sur l'accessibilité des immeubles aux personnes à mobilité réduite, sur la réduction des consommations énergétiques et de la production de CO₂, etc.) qui pourraient engendrer une perte de valeur en cas de vente des actifs, ou des frais supplémentaires pour restaurer la valeur perdue de ces actifs.

Au 31/12/2020, le portefeuille immobilier représente près de 7% du portefeuille de placements. L'essentiel des actifs immobilier est destiné à l'exploitation de la SMACL Assurances.

C.2.4 RISQUE DE SPREAD

Le risque de spread est le risque de détérioration du risque de contrepartie d'un émetteur ou d'un emprunteur pouvant entraîner un déclin de la valeur des obligations qu'il a émises. Les variations de spread ont un impact direct sur la valeur de marché des investissements obligataires et des prêts, et donc sur le niveau des plus-values ou moins-values latentes des titres détenus en portefeuille.

SMACL Assurances mesure la qualité de crédit de ses émetteurs à travers les notations accordées par les agences telles que Standard & Poor's, Fitch ou Moody's. Compte tenu d'une exposition obligataire constituée essentiellement d'entreprises, le risque de spread est majeur pour SMACL Assurances.

En raison du caractère sensible de ce risque, la notation financière moyenne du portefeuille et la distribution de ces notations sont quotidiennement suivies, tout comme les informations financières des titres en portefeuille.

De plus, la politique de placements prudente qui n'autorise que des investissements directs sur des titres de notation supérieure à BBB- (« *Investment Grade* »), et surtout la fréquence mensuelle des Comités financiers permettent à la fois de limiter le risque de survenance et une grande réactivité en cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur. Ce risque majeur est donc lui aussi sous contrôle.

C.2.5 RISQUE DE CONCENTRATION

Le risque de concentration est le risque de perte résultant d'un manque de diversification des actifs en portefeuille, se matérialisant par une trop grande exposition à un seul émetteur ou à un groupe d'émetteurs.

Afin de maîtriser ce risque, la politique de placements prévoit un certain nombre de limites en termes de répartition par émetteur et par secteur qui permettent de s'assurer d'une diversification suffisante du portefeuille.

En pratique, SMACL Assurances s'assure, avant chaque acquisition, du respect de ces limites et de l'absence de toute concentration excessive sur un secteur ou un

émetteur. Les expositions en portefeuille sont restituées lors de chaque Comité financier.

La principale exposition de SMACL Assurances concerne le secteur bancaire français et s'explique par le poids de ce secteur sur le marché de la dette, en France comme dans le reste de l'Europe. Cette exposition tend néanmoins à diminuer au fil des remboursements.

C.2.6 RISQUE DE CHANGE

Le risque de change est le risque associé à la volatilité des taux de change. Ce risque est quasiment nul pour SMACL Assurances dans la mesure où seuls les actifs en devise issus de la transposition de fonds intègrent le calcul. Or, le seul fonds dans lequel SMACL est investie a mis en place une politique de couverture du risque de change.

C.3 – RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de contrepartie est défini comme le défaut potentiel d'un tiers à honorer ses engagements envers SMACL Assurances. Compte tenu des principales activités de SMACL Assurances, les grandes catégories de contrepartie font l'objet d'un suivi spécifique en fonction de leur nature : risque de crédit issu de la réassurance, risque de crédit issu des liquidités et risque de crédit issu des sociétaires.

Le risque de crédit lié aux placements financiers (obligations, actions, dérivés) est traité dans la partie C2 au niveau du risque de spread, à l'exception des comptes sur livrets et des liquidités détenues dans les OPCVM, traités dans cette partie.

Les principaux débiteurs de SMACL Assurances sont donc les réassureurs, les banques dépositaires les sociétaires/débiteurs divers.

C.3.1 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DE LA REASSURANCE

Les accords de réassurance impliquent que des réassureurs prennent en charge une part des pertes et coûts liés aux polices délivrées par SMACL Assurances, même si SMACL Assurances demeure juridiquement responsable de tous les risques réassurés en tant qu'assureur direct. En conséquence, la réassurance n'élimine pas l'obligation pour SMACL Assurances de payer les demandes d'indemnisation. En raison de la nature des risques qu'elle couvre, SMACL Assurances a largement recours à la réassurance et elle est donc soumise au risque de défaut de tout ou partie de ses réassureurs.

La nécessaire protection contre ce risque a induit la mise en place d'un dispositif de maîtrise efficient. Le risque de défaut de contrepartie est maîtrisé par les suivis

périodiques des notations et de la situation financière des réassureurs, du nantissement de leurs avoirs et des règles de dispersion des cessions en réassurance.

Le programme est placé auprès des réassureurs de bonne qualité de crédit. Ainsi, l'exposition retenue pour le calcul du SCR de Contrepartie est composée à 86% de créances notées au moins A.

C.3.2 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DES LIQUIDITES

Ce risque est maîtrisé dans le cadre de la politique de placements de l'entreprise. Les créances concernent essentiellement des banques françaises notées A ou AA.

C.3.3 RISQUE DE CONTREPARTIE ISSU DES SOCIETAIRES ET DEBITEURS DIVERS

Ce risque provient essentiellement des sociétaires des marchés des associations et des entreprises, ainsi que du recours croissant à l'intermédiation. Ce risque est maîtrisé par un pôle dédié, en charge d'actions de recouvrement, définies par un planning annuel : relances, mises en demeure, suspensions, résiliations, remises à huissier le cas échéant. L'importance de ce risque s'explique par la part grandissante du courtage consécutive au développement du marché des entreprises. Au titre de l'exercice 2020, la provision pour dépréciation de créances douteuses, comptabilisée dans le contexte de la crise sanitaire, et évoquée en section A.1.2, a permis de limiter la progression de ce SCR.

C.4 – RISQUE DE LIQUIDITE

C.4.1 EXPOSITION AU RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité survient lorsque les liquidités de l'entreprise ne suffisent plus à couvrir les besoins de liquidités.

Ce manque de liquidités peut résulter d'une déviation des besoins de liquidités constatés par rapport aux besoins anticipés.

SMACL Assurances utilise des liquidités pour payer les sinistres, les dépenses de fonctionnement, les intérêts sur sa dette, les contributions sociales et pour honorer certains engagements arrivés à maturité. En cas de sinistres catastrophiques en particulier, elle peut être amenée à régler dans un laps de temps réduit des montants supérieurs aux liquidités disponibles en trésorerie. Toutefois, en pareil cas, les réassureurs peuvent être sollicités pour une avance de fonds sur sinistre exceptionnel.

C.4.2 PRINCIPALES TECHNIQUES DE GESTION ET REDUCTION DU RISQUE

Les principales sources internes de liquidité (cash ou actifs liquides), sont les cotisations et les revenus du portefeuille d'investissements. Les principales sources externes de liquidité sur les marchés en période normale de fonctionnement sont constituées de la dette à moyen et long termes, des titres de dette subordonnée et des fonds propres.

Les risques de liquidité seraient accrus en cas de volatilité ou de perturbation concomitantes des marchés de capitaux et de crédits, dans la mesure où SMACL Assurances serait contrainte de vendre une partie importante de ses actifs dans des courts délais et à des conditions défavorables, et ce d'autant plus que les ressources internes de SMACL Assurances ne satisferaient pas ses besoins de liquidités.

Ce risque est géré non seulement au travers des travaux de gestion actif-passif, qui identifient les besoins de trésorerie intra-annuels, mais aussi, grâce à une politique de placements prudente privilégiant la recherche d'actifs liquides.

Le risque de liquidité est mesuré par :

- la part d'obligations liquides dans le portefeuille de placement. Le degré de liquidité est appréhendé au travers de la taille de l'émission et de l'échéance des titres ;
- le montant de la poche d'OPCVM monétaires ainsi que le solde des comptes bancaires dont le préavis est inférieur ou égal à 32 jours.

Tous ces indicateurs sont présentés et suivis lors des Comités financiers mensuels. Les études internes montrent que le risque de liquidité est quasi-inexistant chez SMACL Assurances.

C.4.3 BENEFICE ATTENDU INCLUS DANS LES PRIMES FUTURES

Au 31 décembre 2020, le montant du bénéfice attendu inclus dans les primes futures, calculé conformément aux exigences réglementaires précisées dans l'article 260(2) du règlement délégué 2015/35, s'élève à 3 M€.

C.5 – RISQUE OPERATIONNEL

SMACL Assurances définit le risque opérationnel comme le risque d'une perte provenant de processus internes inadéquats ou erronés, provenant du personnel, des systèmes, ou d'événements externes. Le risque opérationnel inclut les risques juridiques et les risques de non-conformité et exclut les risques provenant de décisions stratégiques ainsi que les risques de réputation. Le référentiel de risques opérationnels de SMACL Assurances est intégré à celui de l'UMG « Groupe VYV ».

Neuf familles de risque opérationnel sont identifiées : pratiques commerciales, réalisation des opérations, externalisation, systèmes d'information, gestion de projet, humain, sécurité, fraude, blanchiment et financement du terrorisme. Les risques émergents comme le risque cyber font l'objet d'études de risques spécifiques.

Trois risques opérationnels sont considérés comme majeurs :

- le risque d'interruption de service prolongée : ce risque est suivi dans le cadre du plan de continuité d'activité, piloté par le département Gestion des risques ; depuis la pandémie de Covid-19, le télétravail en constitue un élément-clé ;
- le risque informatique, lié à la conception, l'exploitation et la performance du système d'informations, dont la maîtrise est principalement organisée autour du dispositif de suivi des projets ;
- le risque de non réalisation des gains de productivité attendus, en lien avec le renouvellement d'outils informatiques.

Les risques opérationnels sont enregistrés et mis à jour dans un outil dédié et partagé par le réseau de référents-risques.

Cette approche en matière de risque opérationnel est intégrée dans la gouvernance par une validation par la Direction générale afin de s'assurer de la pertinence de l'évaluation des risques mais aussi pour s'assurer que des actions correctives et préventives adéquates sont définies et implémentées pour les principaux risques.

En outre, un processus de collecte de pertes et d'incidents est en place dans l'entreprise afin de suivre et de maîtriser les pertes opérationnelles réelles mais aussi comme une source d'information permettant de mettre à jour la cartographie et l'évaluation des risques opérationnels.

C.6 – AUTRES RISQUES IMPORTANTS

En complément des risques décrits ci-avant, SMACL Assurances a identifié plusieurs risques « stratégiques » (partenariats, réassurance, climat social), et « environnementaux » (réglementaire), dont la réalisation vulnérabiliserait l'atteinte des objectifs du plan. SMACL Assurances assure un suivi vigilant de ces risques et met en œuvre des dispositifs de maîtrise.

C.7 – AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations importantes relatives au profil de risque sont décrites dans les chapitres C1 à C6.

TITRE D – VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

D.1 – ACTIFS

D.1.1 ACTIFS INCORPORELS

Les actifs incorporels, conformément au règlement d'exécution 2015/2450 de la Commission Européenne du 2 décembre 2015, ont une valeur nulle en Solvabilité II car considérés comme des actifs non monétaires sans substance physique. Les amortissements associés suivent le même procédé.

Au 31 décembre 2020, dans les comptes sociaux, les actifs incorporels s'élèvent à 34 M€ et les amortissements dérogatoires relatifs aux outils informatiques à 4,6 M€. Leur valeur est nulle en Solvabilité II.

D.1.2 BIENS IMMOBILIERS

Qu'ils soient détenus pour usage propre ou comme placements, les biens immobiliers de SMACL Assurances sont détenus au travers de SCI qui sont revalorisées chaque année par un expert indépendant.

En millions d'euros	Comptes Sociaux	Solvabilité 2	Variation
Biens immobiliers	24,4	37,0	12,6
<i>dt détention dans des entreprises liées</i>	<i>24,4</i>	<i>37,0</i>	<i>12,6</i>
Immobilisations corporelles (<i>matériel informatique, de transport, mobilier, agencements</i>)	4,2	4,2	0

D.1.3 AUTRES PLACEMENTS DONT TRESORERIE

Les autres placements de SMACL Assurances présentent la composition suivante, selon la répartition par nature contenue dans le bilan prudentiel :

En millions d'euros	Comptes sociaux	Solvabilité II	Variation
Détention dans des entreprises liées et actions	1,1	1,7	0,6
Obligations	274,5	292,5	18,0
Organismes de placements collectifs	5,4	5,3	-0,05
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	80,0	80,0	0,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	120,0	120,0	0,0
Total	480,9	499,4	18,6

Tous les placements obligataires et actions cotés ont été valorisés en valeur de marché selon Six Financial Information au 31 décembre 2020, avec prise en compte des intérêts courus non échus le cas échéant.

Pour les placements obligataires non cotés sur des marchés actifs, SMACL Assurances retient la valorisation transmise par un contributeur externe, basée sur des méthodes de valorisation alternatives (cf. point D.4 infra).

Pour les autres actifs non cotés, tels que les actions non cotées, comptes et dépôts à terme, comptes sur livret, dépôts et cautionnements, SMACL Assurances retient la valeur utilisée dans les états financiers annuels. Dans le détail, la valeur retenue des actions non cotées est celle communiquée par la société émettrice. Quant aux autres éléments, qui peuvent s'assimiler à de la trésorerie, ils sont valorisés à leur valeur comptable.

Au final, les plus-values latentes sur les placements (y compris immobiliers) s'établissent à plus de 31 M€.

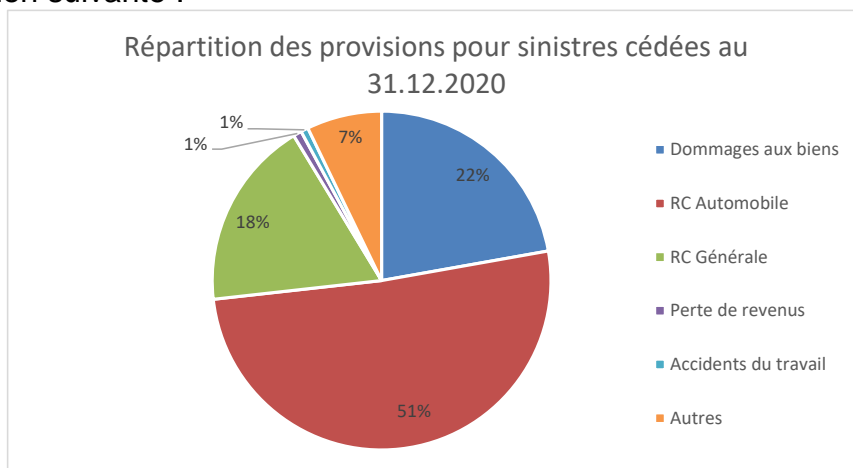
D.1.4 ENGAGEMENTS DES REASSUREURS OU PROVISIONS CEDEES

Ces provisions représentent les engagements en termes de cotisations et de sinistres de SMACL Assurances, qui sont cédés aux réassureurs. Elles ont été calculées en appliquant les modalités de cession définies dans les traités de réassurance aux cotisations et aux sinistres bruts estimés selon les normes prudentielles.

Comme les provisions brutes, les provisions cédées comportent :

- une composante « provision de sinistres » représentant la valorisation en *Best Estimate* des engagements des réassureurs au titre des sinistres survenus avant le 31 décembre 2020 (« run-off ») ;
- une composante « provision de prime » représentant la part cédée des primes et sinistres relatifs aux futures opérations générées par le portefeuille en vigueur au 1er janvier 2021.

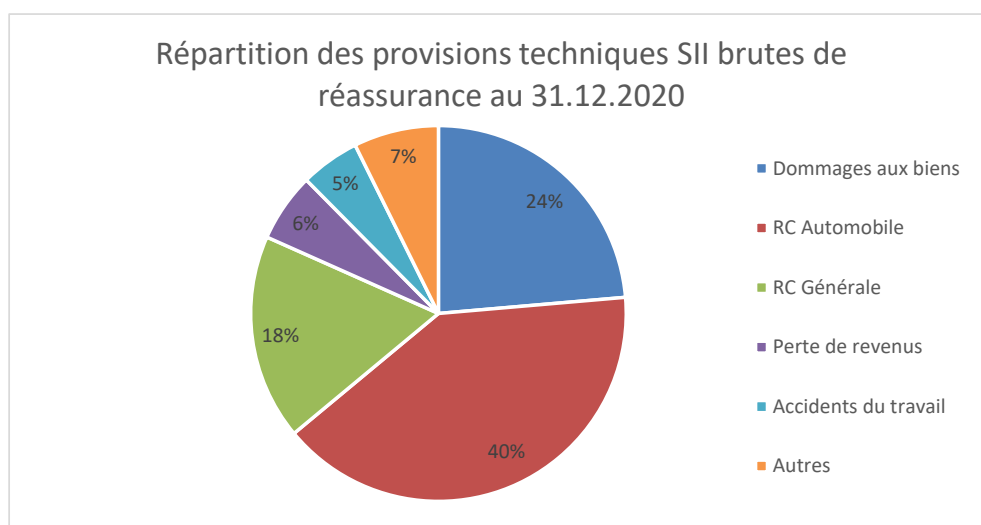
Au global les provisions techniques *Best Estimate* cédées sont de 111 M€ avec la décomposition suivante :



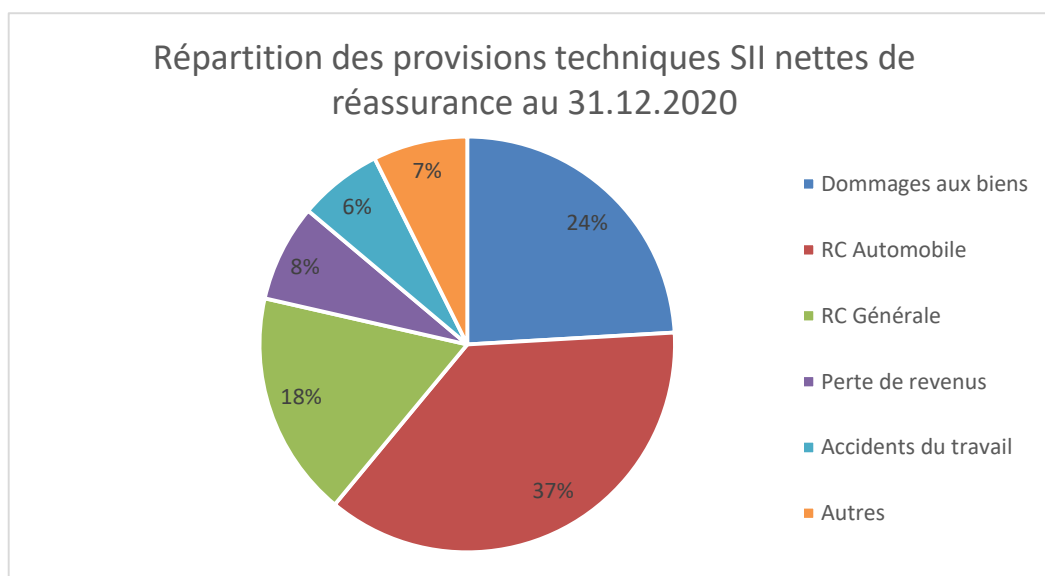
D.2 – PROVISIONS TECHNIQUES

D.2.1 PROVISIONS TECHNIQUES EN BEST ESTIMATE

Les provisions techniques SII brutes constituent la principale composante du passif de SMACL Assurances, avec un total de 456 M€. Elles se décomposent en trois composantes : les provisions pour sinistres, les provisions pour primes et la marge de risque.



Les provisions techniques SII nettes, représentant l'engagement réel de SMACL Assurances, égales à la différence entre provisions brutes et provisions cédées, s'élèvent à 345 M€ avec la répartition suivante :



D.2.2 PROVISIONS POUR SINISTRES

Ces provisions ont été calculées à partir des données de sinistres et de cotisations ainsi que des frais généraux actuellement nécessaires pour le fonctionnement de l'entreprise. Ces derniers sont pris en compte hors frais d'acquisition, les engagements représentés se rapportant à des contrats déjà souscrits et pour la plupart sans frais commerciaux supplémentaires.

Deux types de méthodes ont été mises en œuvre en fonction de la nature des activités, selon des normes de calcul professionnelles établies :

- Activités d'assurance dommages et responsabilités (Incendie, Automobile, RC et autres) : méthodes statistiques consistant à extrapoler la liquidation des sinistres survenus à partir des évolutions de charges ou de décaissements constatés par le passé ;
- Activités d'assurances de personnes (Pertes de revenus et Accidents du travail) : méthode probabiliste consistant à attribuer à chaque agent territorial en arrêt une rente temporaire basée sur une annuité moyenne estimée avec les statistiques du portefeuille SMACL Assurances. A cette rente s'ajoute le cas échéant les arrérages en attente d'appel à paiement.

Les montants des provisions pour sinistres brutes et nettes de réassurance hors marge de risques s'établissent respectivement à 454,8 M€ et 328,5 M€ au 31 décembre 2020.

D.2.3 PROVISIONS POUR PRIMES

Ces provisions représentent la marge future attendue à la moyenne du portefeuille en vigueur en 2021. Elles ont été calculées à partir des données de sinistres et de cotisations ainsi que des frais généraux actuellement nécessaires pour le fonctionnement de l'entreprise. Ces derniers sont pris en compte hors frais d'acquisition, les engagements représentés se rapportant à des contrats déjà souscrits et pour la plupart sans frais commerciaux supplémentaires.

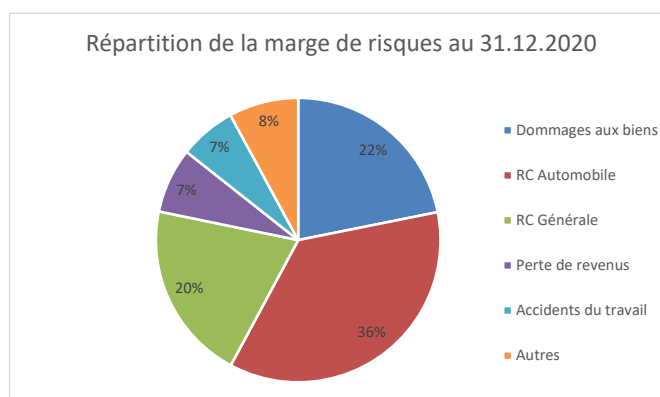
Les montants des provisions pour primes brutes et nettes de réassurance s'établissent respectivement à -18,6 M€ et -3,3 M€ au 31 décembre 2020.

D.2.4 MARGE DE RISQUE

La marge de risque représente le besoin en capital nécessaire pour gérer le portefeuille représenté par les provisions.

La marge de risque est calculée au 31 décembre 2020 à l'aide de la méthode non simplifiée. L'approche est similaire à celle retenue l'année dernière.

La marge de risque s'établit à 19,8 M€ et se décompose comme suit :



D.3 – AUTRES PASSIFS

D.3.1 PROVISIONS AUTRES QUE LES PROVISIONS TECHNIQUES

Il s'agit ici des montants indiqués dans le bilan social à l'exception des amortissements dérogatoires relatifs aux Actifs Incorporels, éliminés en Solvabilité II.

D.3.2 AUTRES DETTES

Les autres dettes sont relatives aux dettes de personnel, dettes d'État ainsi que les dettes fournisseurs.

Parmi ces dettes, seuls les engagements sociaux de l'entreprise sont revalorisés dans le bilan prudentiel (les autres conservant leur valeur du bilan social) conformément à la norme IFRS « IAS 19 ». Cette dernière requiert de calculer le coût futur actualisé à la date de l'inventaire d'un engagement social, en retenant des hypothèses réalistes. Les paiements futurs estimés dans le cadre de ces calculs doivent être actualisés selon la courbe de taux au 31 décembre 2020.

S'agissant des engagements sociaux à l'égard de son personnel, SMACL Assurances supporte notamment les engagements se rapportant à la garantie IFC (Indemnités de Fin de Carrière). Ceux-ci étant externalisés par un contrat avec Prédica (groupe Crédit Agricole), ils sont déjà provisionnés par l'assureur gestionnaire. La valorisation portée au bilan prudentiel correspond au surcroît de provisions mathématiques à constituer par application de la courbe de taux de l'EIOPA au 31/12/2020.

D.3.3 IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés correspondent aux charges d'impôt sur les sociétés au titre des écarts de valorisation entre bilan social et bilan prudentiel, imposables au cours des périodes futures.

Au 31/12/2020, SMACL Assurances a comptabilisé des impôts différés passifs nets pour un montant de 17,1M€.

D.3.4 DETTES SUBORDONNEES

Les dettes subordonnées de SMACL Assurances, dont le montant nominal s'élève à 41,2 M€, ont été revalorisées sous solvabilité II à 45,1 M€ en actualisant les échéances futures de remboursement et d'intérêts à l'aide de la courbe des taux retenue pour le présent exercice prudentiel, et d'une prime de risque de crédit inchangée par rapport à l'émission.

La décomposition des dettes subordonnées par « Tier » est la suivante :

En millions d'euros	Solvabilité II
Dettes subordonnées	45,1
Dont Tier 1 (mesures transitoires) ⁶	28,3
Dont Tier 2	16,8

D.4 – METHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Conformément aux dispositions de l'article 263 du règlement délégué UE 2015/35, SMACL Assurances utilise une méthode de valorisation alternative pour certains de ses actifs.

Elle concerne :

- un produit de taux non listé sur un marché actif et pour lequel il n'existe pas de titre comparable ;
- un titre non listé sur un marché actif dont la valorisation utilise des prix et des informations pertinentes générées par les transactions de marché portant sur des actifs similaires.

D.5 – AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations importantes relatives à la valorisation sont décrites dans les chapitres D1 à D4.

⁶ Les dettes subordonnées admises en Tier 1 restreint au titre des mesures transitoires se composent de Titres Participatifs à durée indéterminée dont le nominal s'élève à 24,7M€.

TITRE E – GESTION DU CAPITAL

E.1 – FONDS PROPRES

Au 31/12/2020, les fonds propres « durs » des comptes sociaux s'élèvent à 77,3 M€. Comparés à ceux du 31/12/2019, la différence s'explique par le résultat de l'année, de +0,7 M€.

Aux fonds propres des comptes sociaux s'ajoute la réserve de réconciliation. Elle s'explique par :

- l'écart de valorisation des dettes subordonnées,
- les plus-values nettes de moins-values des placements,
- les surplus de provisions nettes de réassurance,
- le poste « divers » principalement composé, conformément à la réglementation Solvabilité II, de la neutralisation de la provision d'égalisation et également des actifs incorporels,
- les impôts différés.

Au 31/12/2020, la réserve de réconciliation s'élève ainsi à 48,1 M€ contre 50,7 M€ au 31/12/2019. La baisse de 2,6 M€ s'explique principalement par la reprise de provision d'égalisation pour le risque tempête et la progression des actifs incorporels.

Enfin, les fonds propres sont également constitués des dettes subordonnées dont le montant s'élève à 45,1 M€ (cf. point D.3.4).

Au global, les fonds propres éligibles à la couverture du MCR et du SCR se décomposent comme suit :

<u>Catégorie</u>	<u>Montants (31/12/2020) éligibles à la couverture du</u>	
	<u>MCR</u>	<u>SCR</u>
Tier 1	153,7M€	153,7M€
- dont Tier 1 non restreint	125,4M€	125,4M€
- dont Tier 1 restreint	28,3M€	28,3M€
Tier 2	11,4M€	16,8M€
Tier 3	-	-
Total	165,1M€	170,5M€

Les montants de fonds propres éligibles à la couverture du capital de solvabilité requis (SCR) et le minimum de capital requis (MCR) respectent les limites définies à l'article 82 du Règlement Délégué 2015/35.

E.2 – SCR ET MCR

E.2.1 SCR

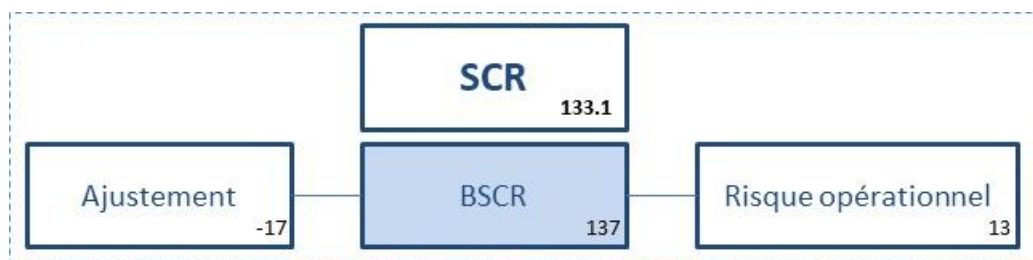
Le montant du capital exigible ou SCR de SMACL Assurances au 31 décembre 2020 s'élève à 133 millions d'euros.

Ce montant a été obtenu par application de la formule standard telle que définie dans le règlement délégué de Solvabilité II, aux données économiques de SMACL Assurances en fin d'année 2020 et aux caractéristiques connues du portefeuille 2021.

SMACL Assurances n'utilise aucun paramètre spécifique d'entreprise. Pour le calcul de l'effet des techniques d'atténuation du risque de défaut de contrepartie, l'entreprise retient la méthode simplifiée prévue à l'article 107 du règlement délégué 2015/35. Cette simplification prudente est utilisée en raison de l'importance disproportionnée des travaux à mettre en œuvre pour un calcul détaillé. Aucune autre spécificité n'a été retenue dans les méthodes appliquées.

L'ajustement pour impôts différés s'élève à 17 millions d'euros. Il provient notamment de l'écart de valorisation en normes prudentielles des provisions techniques, des placements et des actifs incorporels.

La décomposition des risques de la formule standard est présentée dans le tableau ci-dessous :



E.2.2 CALCUL DU MCR

Le montant du capital minimum ou MCR de SMACL Assurances au 31 décembre 2020 s'élève à 57 M€. Le montant obtenu résulte de l'application de la formule du MCR linéaire non-vie telle que définie à l'article 250 du Règlement Délégué (UE) 2015/35 qui conduit à un montant égal à 57 M€, inférieur au plafond de 45% du SCR de SMACL Assurances (60 M€). Cette valeur a été obtenue en utilisant les mêmes données que celles ayant servi au calcul du SCR.

E.3 – UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE

La méthode de calcul du « risques sur actions » fondée sur la durée et prévue à l'article à 304 de la directive 2009/138/CE n'est pas utilisée par SMACL Assurances. En effet, SMACL Assurances ne remplit pas les conditions nécessaires, telles qu'elles sont énoncées dans l'article cité précédemment, pour l'application de cette méthode.

Pour rappel, la méthode de calcul du « risques sur actions » fondée sur la durée est applicable, après approbation de l'autorité de contrôle, par les entreprises d'assurance vie qui :

- exercent des activités de fourniture de retraite professionnelle ou
- fournissent des prestations de retraite versées en référence à la mise à la retraite, ou à l'approche de la mise à la retraite, si les primes versées au titre de ces prestations bénéficient d'une déduction d'impôt accordée aux preneurs par la législation nationale de l'État membre ayant agréé l'entreprise d'assurance.

E.4 – DIFFERENCE ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

SMACL Assurances utilise la formule standard et n'a pas recours à un modèle interne.

E.5 – NON RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Les MCR et SCR au 31/12/2020 s'élèvent respectivement à 57 M€ et 133 M€. Le capital éligible à cette même date s'établit à 165 M€ pour la couverture du MCR et à 170 M€ pour celle du SCR. Les exigences réglementaires sont donc respectées.

E.6 – AUTRES INFORMATIONS

Toutes les informations relatives à la gestion du capital sont décrites dans les chapitres E1 à E5.

ANNEXES

		Valeur Solvabilité II
		C0010
Actifs		
Immobilisations incorporelles	R0030	0
Actifs d'impôts différés	R0040	0
Excédent du régime de retraite	R0050	0
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	4 189
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	416 467
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	37 003
Actions	R0100	1 680
Actions – cotées	R0110	310
Actions – non cotées	R0120	1 370
Obligations	R0130	292 452
Obligations d'État	R0140	3 698
Obligations d'entreprise	R0150	288 754
Titres structurés	R0160	0
Titres garantis	R0170	0
Organismes de placement collectif	R0180	5 317
Produits dérivés	R0190	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	80 016
Autres investissements	R0210	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	0
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	0
Avances sur police	R0240	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	111 495
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	108 530
Non-vie hors santé	R0290	107 088
Santé similaire à la non-vie	R0300	1 442
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	2 965
Santé similaire à la vie	R0320	0
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	2 965
Vie UC et indexés	R0340	0
Dépôts auprès des cédantes	R0350	1 108
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	15 956
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	25 197
Autres créances (hors assurance)	R0380	5 024
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	0
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	119 967
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	0
Total de l'actif	R0500	699 403

Annexe I
S.02.01.02
Bilan (milliers d'euros)

		Valeur Solvabilité II
Passifs		
Provisions techniques non-vie	R0510	452 502
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	401 673
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	0
Meilleure estimation	R0540	384 829
Marge de risque	R0550	16 844
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	50 829
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	0
Meilleure estimation	R0580	47 929
Marge de risque	R0590	2 900
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	4 100
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	0
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	0
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	4 100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	0
Meilleure estimation	R0670	4 036
Marge de risque	R0680	64
Provisions techniques UC et indexés	R0690	0
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	0
Meilleure estimation	R0710	0
Marge de risque	R0720	0
Passifs éventuels	R0740	0
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	199
Provisions pour retraite	R0760	0
Dépôts des réassureurs	R0770	6 118
Passifs d'impôts différés	R0780	17 095
Produits dérivés	R0790	0
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	0
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	15 292
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	3 037
Autres dettes (hors assurance)	R0840	30 596
Passifs subordonnés	R0850	45 069
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	0
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	45 069
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	0
Total du passif	R0900	574 008
Excédent d'actif sur passif	R1000	125 395

Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)										
	Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	
Primes émises										
Brut - assurance directe	R0110	11 210	22 691	9 996	93 497	69 236	540	144 113	52 835	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0	0	0	0	5 120	84	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	3 037	514	228	26 866	18 963	137	57 656	14 645	0
Net	R0200	8 173	22 177	9 768	66 630	50 273	403	91 577	38 275	0
Primes acquises										
Brut - assurance directe	R0210	11 211	22 125	9 747	93 348	69 239	540	143 462	52 867	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0	0	0	0	5 670	84	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	3 038	501	223	26 823	18 964	137	57 568	14 648	0
Net	R0300	8 173	21 624	9 524	66 525	50 275	404	91 563	38 304	0
Charge des sinistres										
Brut - assurance directe	R0310	425	17 839	9 972	73 694	62 715	161	108 281	28 593	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	-16	0	0	0	0	1 047	17	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	322	-136	256	25 425	16 126	146	36 463	7 467	0
Net	R0400	103	17 958	9 716	48 270	46 589	14	72 865	21 143	0
Variation des autres provisions techniques										
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0	0	835	0	3 865	0	0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	835	0	3 865	0	0
Dépenses engagées	R0550	625	3 951	1 929	15 999	12 833	63	40 299	14 961	0
Autres dépenses	R1200									
Total des dépenses	R1300									

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour: réassurance non proportionnelle acceptée				Total	
	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport	Biens		
									C0100
Primes émises									
Brut - assurance directe	R0110	8 399	10 802	4					423 325
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120	0	0	0					5 204
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0140	2 082	-1	0	0	0	0	0	124 126
Net	R0200	6 318	10 804	4	0	0	0	0	304 402
Primes acquises									
Brut - assurance directe	R0210	8 527	10 803	4					421 874
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220	0	0	0					5 754
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0240	2 113	-1	0	0	0	0	0	124 013
Net	R0300	6 414	10 804	4	0	0	0	0	303 614
Charge des sinistres									
Brut - assurance directe	R0310	1 885	5 093	0					308 658
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320	0	0	0					1 048
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0340	501	0	0	0	0	0	0	86 571
Net	R0400	1 384	5 093	0	0	0	0	0	223 135
Variation des autres provisions techniques									
Brut - assurance directe	R0410	0	0	0					4 700
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420	0	0	0					0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430				0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R0440	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R0500	0	0	0	0	0	0	0	4 700
Dépenses engagées	R0550	1 998	586	0	0	0	0	0	93 244
Autres dépenses	R1200								0
Total des dépenses	R1300								93 244

	Ligne d'activité pour: engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
	Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
Primes émises									
Brut	R1410	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1420	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1500	0	0	0	0	0	0	0	0
Primes acquises									
Brut	R1510	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1520	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1600	0	0	0	0	0	0	0	0
Charge des sinistres									
Brut	R1610	0	0	0	0	304	0	0	304
Part des réassureurs	R1620	0	0	0	0	143	0	0	143
Net	R1700	0	0	0	0	161	0	0	161
Variation des autres provisions techniques									
Brut	R1710	0	0	0	0	0	0	0	0
Part des réassureurs	R1720	0	0	0	0	0	0	0	0
Net	R1800	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses engagées	R1900	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses	R2500								0
Total des dépenses	R2600								0

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte			Autres assurances vie			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris UC)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties C0040	Contrats avec options ou garanties C0050	C0060	Contrats sans options ni garanties C0070			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0			0		0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0		0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
Meilleure estimation brute	R0030	0		0	0	0	0	4 036	0	4 036
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080	0		0	0	0	0	2 965	0	2 965
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090	0		0	0	0	0	1 071	0	1 071
Marge de risque	R0100	0	0			0		64	0	64
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0		0	0	0
Meilleure estimation	R0120	0		0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0	0			0		0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	0	0			0		4 100	0	4 100

		Assurance santé (assurance directe)			Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et	Réassurance santé (réassurance acceptée)	Total (santé similaire à la vie)
		Contrats sans options ni garanties C0160	Contrats avec options ou garanties C0170	Contrats avec options ou garanties C0180			
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0			0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0			0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque							
Meilleure estimation							
Meilleure estimation brute	R0030		0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0080		0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0090		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0100	0			0	0	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques							
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0			0	0	0
Meilleure estimation	R0120		0	0	0	0	0
Marge de risque	R0130	0			0	0	0
Provisions techniques - Total	R0200	0			0	0	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque										
Meilleure estimation										
<i>Provisions pour primes</i>										
Brut - total	R0060	-2 689	187	19	836	2 606	36	-170	-15 073	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-741	-79	-44	-1 204	-862	-8	-7 177	-4 634	0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 948	265	62	2 040	3 468	44	7 007	-10 439	0
<i>Provisions pour sinistres</i>										
Brut - total	R0160	3 071	25 338	22 004	176 439	25 108	399	103 719	91 742	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	504	969	832	58 103	5 979	75	31 932	24 802	0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 567	24 368	21 172	118 336	19 129	324	71 787	66 940	0
Total meilleure estimation - brut	R0260	382	25 524	22 023	177 275	27 715	435	103 550	76 669	0
Total meilleure estimation - net	R0270	619	24 634	21 234	120 376	22 597	368	78 795	56 501	0
Marge de risque	R0280	155	1 469	1 276	7 134	1 153	20	4 328	4 035	0
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques										
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Provisions techniques - Total										
Provisions techniques - Total	R0320	537	26 993	23 299	184 408	28 868	454	107 877	80 704	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-237	891	788	56 899	5 118	67	24 755	20 168	0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	774	26 103	22 511	127 509	23 750	388	83 122	60 536	0

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée			Réassurance non proportionnelle acceptée			Total engagements en non-vie	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle		Réassurance dommages non proportionnelle
		C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160		C0170
Provisions techniques calculées comme un tout	R0010	0	0	0	0	0	0	0	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0050	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque									
Meilleure estimation									
<i>Provisions pour primes</i>									
Brut - total	R0060	-2 465	-1 883	0	0	0	0	-18 596	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0140	-741	188	0	0	0	0	-15 300	
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	R0150	-1 725	-2 071	0	0	0	0	-3 296	
<i>Provisions pour sinistres</i>									
Brut - total	R0160	3 535	0	0	0	0	0	451 354	
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0240	635	0	0	0	0	0	123 830	
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	R0250	2 900	0	0	0	0	0	327 524	
Total meilleure estimation - brut	R0260	1 070	-1 883	0	0	0	0	432 758	
Total meilleure estimation - net	R0270	1 176	-2 071	0	0	0	0	324 228	
Marge de risque	R0280	175	0	0	0	0	0	19 744	
Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques									
Provisions techniques calculées comme un tout	R0290	0	0	0	0	0	0	0	
Meilleure estimation	R0300	0	0	0	0	0	0	0	
Marge de risque	R0310	0	0	0	0	0	0	0	
Provisions techniques - Total									
Provisions techniques - Total	R0320	1 245	-1 883	0	0	0	0	452 502	
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie - total	R0330	-106	188	0	0	0	0	108 530	
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	R0340	1 351	-2 071	0	0	0	0	343 972	

Annexe I
S.19.01.21
Sinistres en non-vie par année d'accident (milliers d'euros)

Année d'accident / année de souscription	Z0020	1
--	-------	---

Sinistres payés bruts (non cumulés)
 (valeur absolue)

		Année de développement										11	12	13	14	15	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9						10 & +
Année		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Précédentes	R0100											6 109					
N-9	R0160	86 578	91 321	23 987	11 025	5 345	2 180	1 035	2 648	1 318	770						
N-8	R0170	92 212	85 460	28 429	10 349	4 925	7 185	3 820	2 348	1 421							
N-7	R0180	96 166	101 539	28 117	16 117	5 536	2 667	1 673	1 469								
N-6	R0190	94 611	94 450	24 797	11 156	4 965	2 070	1 952									
N-5	R0200	95 777	84 877	21 540	11 905	6 586	2 649										
N-4	R0210	100 922	90 407	26 873	11 074	4 864											
N-3	R0220	105 715	106 644	29 326	17 470												
N-2	R0230	120 438	119 072	34 524													
N-1	R0240	114 627	111 756														
N	R0250	93 351															

	Pour l'année en cours		Somme des années (cumulés)	
	C0170	C0180	C0180	C0180
R0100	6 109		924 287	
R0160	770		226 207	
R0170	1 421		236 149	
R0180	1 469		253 283	
R0190	1 952		234 001	
R0200	2 649		223 335	
R0210	4 864		234 139	
R0220	17 470		259 155	
R0230	34 524		274 035	
R0240	111 756		226 383	
R0250	93 351		93 351	
Total	276 336		3 184 327	

Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées
 (valeur absolue)

		Année de développement										11	12	13	14	15 et +	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9						10 & +
Année		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Précédentes	R0100											28 119					
N-9	R0160	92	29	13	15 506	14 749	10 117	13 577	10 862	9 357	8 876						
N-8	R0170	94	28	27 053	18 291	16 246	11 550	9 780	5 872	4 698							
N-7	R0180	56	58 027	30 633	20 664	11 009	7 533	8 233	8 011								
N-6	R0190	149 662	55 395	29 337	12 383	6 627	6 873	5 217									
N-5	R0200	140 606	52 713	30 233	17 532	11 569	11 221										
N-4	R0210	144 576	63 544	34 137	23 069	18 648											
N-3	R0220	178 785	66 580	37 459	18 637												
N-2	R0230	198 334	81 815	50 214													
N-1	R0240	184 590	98 412														
N	R0250	171 635															

	Fin d'année (données actualisées)	
	C0360	C0360
R0100	28 333	
R0160	8 991	
R0170	4 779	
R0180	8 261	
R0190	5 372	
R0200	11 528	
R0210	19 079	
R0220	19 139	
R0230	51 385	
R0240	100 581	
R0250	174 733	
Total	432 184	

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	0	0		0	
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	0	0		0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040	3 431	3 431		0	
Comptes mutualistes subordonnés	R0050	0		0	0	0
Fonds excédentaires	R0070	0	0			
Actions de préférence	R0090	0		0	0	0
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110	0		0	0	0
Réserve de réconciliation	R0130	121 964	121 964			
Passifs subordonnés	R0140	45 069		28 279	16 790	0
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160	0				0
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180	0	0	0	0	0
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220	0				
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230	0	0	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	R0290	170 464	125 395	28 279	16 790	0
Fonds propres auxiliaires						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300	0			0	
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310	0			0	
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320	0			0	0
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330	0			0	0
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340	0			0	
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350	0			0	0
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360	0			0	
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370	0			0	0
Autres fonds propres auxiliaires	R0390	0			0	0
Total fonds propres auxiliaires	R0400	0			0	0

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Fonds propres éligibles et disponibles						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	170 464	125 395	28 279	16 790	0
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	170 464	125 395	28 279	16 790	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	170 464	125 395	28 279	16 790	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	165 111	125 395	28 279	11 437	
Capital de solvabilité requis	R0580	133 148				
Minimum de capital requis	R0600	57 184				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	1,28				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	2,89				

		C0060
Réserve de réconciliation		
Excédent d'actif sur passif	R0700	125 395
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	0
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	3 431
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	0
Réserve de réconciliation	R0760	121 964
Bénéfices attendus		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	0
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	-3 296
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	R0790	-3 296

Annexe I

S.25.01.21

Capital de solvabilité requis – pour les entreprises qui utilisent la formule standard (milliers d'euros)

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	34 266		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	10 034		
Risque de souscription en vie	R0030	24		
Risque de souscription en santé	R0040	23 003		
Risque de souscription en non-vie	R0050	115 000		
Diversification	R0060	-45 085		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
Capital de solvabilité requis de base	R0100	137 242		

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Risque opérationnel	R0130	13 001
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	0
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-17 095
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	133 148
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
Capital de solvabilité requis	R0220	133 148
Autres informations sur le SCR		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

		C0109
Approach based on average tax rate	R0590	2

		C0130
LAC DT	R0640	-17 095
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-17 095
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0
Maximum LAC DT	R0690	0

Annexe I

S.28.01.01

Minimum de capital requis (MCR) – Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement
ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement – (milliers d'euros)

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie

		C0010			
Résultat MCRNL	R0010	57 162			
		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)		
		C0020	C0030		
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	619	8 173		
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	24 634	22 177		
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	21 234	9 768		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	120 376	66 630		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	22 597	50 273		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	368	403		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	78 795	91 577		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	56 501	38 275		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	1 176	6 318		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	10 804		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	4		
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0		
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0		
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0		

Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie

		C0040
RésultatMCR _L	R0200	22

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance/des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance/ des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	R0210	0	
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	R0220	0	
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	0	
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 071	
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250		

Calcul du MCR global

		C0070
MCR linéaire	R0300	57 184
Capital de solvabilité requis	R0310	133 148
Plafond du MCR	R0320	59 917
Plancher du MCR	R0330	33 287
MCR combiné	R0340	57 184
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	3 200
Minimum de capital requis	R0400	57 184

SMACL Assurances

141, avenue Salvador-Allende - CS 20000 - 79031 NIORT CEDEX 9

Tél. : + 33 (0)5 49 32 56 56

SMACL Assurances - Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
régie par le Code des assurances - RCS Niort n° 301 309 605.

